‘Abd Allah al-Junayd

Dialogue constructif entre sunnites & chiites

LA MAISON DE LA SAGESSE

بسم الله الرحمن الرحيم

Dialogue Constructif
entre SUNNITES ET CHIITES

écrit par
'Abd Allah Ibn Sa'îd al-Junayd

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés interdit sans l'autorisation de l'édition.

LA MAISON DE LA SAGESSE

Préface

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière et la bénédiction soient sur le plus noble des Prophètes, Muḥammad, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

J'ai l'honneur d'adresser ce message à tout chiite acceptant la critique constructive, avec ouverture d'esprit, à toute personne dotée de raison. Ce message se veut être un aperçu global du contenu des plus importantes références traitant de la question du chiisme, de sa naissance et de sa dimension. Plusieurs textes tirés des ouvrages des grands imams chiites sont repris ici, tout en indiquant leur référence afin de faciliter la vérification de ce que j'ai relevé. Cela ne signifie pas nécessairement que ces propos font l'objet de l'unanimité des chiites. Je désire seulement porter à l'attention de tout chiite ce que les livres de leurs savants contiennent, chose en réalité cachée au grand public.

J'adresse ce message en toute humilité en laissant de côté tout fanatisme et imitation aveugle. Je ne souhaite que satisfaire Allah et faire la lumière sur la vérité, en toute impartialité, en laissant de côté les sentiments ainsi que tout ce qui engendre la répulsion, accentue la divergence et détruit l'esprit de dialogue et d'amitié.

J'ai la ferme conviction qu'il faut absolument montrer la vérité, même si la lutte entre le juste et le faux subsistera jusqu'au Jour de la Résurrection. Je crois également que la parole de vérité doit être présentée sans recourir à l'insulte, au dénigrement ou aux attaques vulgaires. Certes, Allah nous a ordonné de discuter avec les gens du Livre de la meilleure façon. Cet ordre est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de discuter avec les gens de notre Livre.

Je souhaite voir le jour où Allah réunira ces deux communautés autour de Son Livre et de la sunna de Son Prophète ﷺ, où Il unifiera les coeur, après une longue division amère, exploitée cruellement pas les ennemis de l'islam, tout au long de l'histoire et jusqu'à nos jours encore, afin de détruire cette religion.

1. Les croyances sunnites et chiites

- *La croyance des gens de la sunna à propos du Coran*
- *La croyance des chiites à propos du Coran*
- *Exemples de versets falsifiés*
- *La position de l'imam al-Khaw'î vis-à-vis de la sunna*
- *Les fondements de la sunna pour les gens de la sunna*
- *Les fondements de la sunna pour les chiites*
- *La réalité du terme shî'a*
- *La réalité du terme sunna*

Les gens de la sunna se distinguent par leur croyance des autres groupes et tendances, car ils adoptent la foi du juste milieu, ne faisant place ni aux exagérations ni aux déviations. La source de leur croyance est le Coran et la sunna authentique du Prophète ﷺ.

La croyance des gens de la sunna à propos du Coran

Le Coran est le Livre d'Allah. Il en a fait une lumière, un guide et une preuve pour Ses serviteurs. Il ne comporte ni manque ni erreur. Ses versets sont immuables et tels qu'ils ont été révélés au noble Prophète ﷺ, sans ajout ni retranchement, et ce malgré les tentatives répétées des ennemis d'Allah pour le falsifier et répandre le doute à son sujet. Car Allah a promis de le préserver: ﴿En vérité, c'est Nous qui

avons fait descendre le Rappel et c'est Nous qui en sommes gardien ﷺ. (15:9).

La croyance des chiites à propos du Coran

Quant aux livres des savants chiites, ils affirment tout le contraire. Hâshim al-Baḥrânî, l'exégète chiite, l'affirme dans l'introduction de son livre *al-burhân fî tafsîr al-qur'ân* [1], le traditionniste Bâqir al-Majlisî dans son livre *mir'ât al-'uqûl*, le cheikh al-Nûrî al-Ṭabarsî [2] et Ni'mat Allâh al-Jazâ'irî dans son livre *al-anwâr al-ni'mâniyya* [3]. D'autres savants chiites certifient également qu'il y a eu des ajouts et des retranchements dans le Coran, et que des altérations y ont été opérées par les Compagnons du Prophète ﷺ !

Nûrî al-Ṭabarsî rapporte d'après Ni 'mat Allâh al-Jazâ'irî que les Compagnons [4] sont unanimes sur l'authenticité des informations traditionnelles notoires prouvant la falsification du Coran [5]. Al-Kulaynî certifie dans son livre *al-kâfî* [6] que l'ensemble des versets révélés au Prophète ﷺ sont au nombre

1 Page 49.
2 Auteur du livre *faṣl al-khiṭâb fî ithbât taḥrîf kitâb rabb al-arbâb*.
3 T.2, p.537.
4 En l'occurrence, les savants chiites.
5 *Faṣl al-khiṭâb fî ithbât taḥrîf kitâb rabb al-arbâb*, p.30.
6 Al-Kulaynî est considéré comme l'auteur du plus important livre chiite, réputé comme étant la principale source de fondements et d'applications particulières. Ils considèrent ce livre comme étant meilleur et plus fiable que le livre authentique d'al-Bukhârî. Le cheikh 'Abd al-Ḥusayn al-Mûsawî a dit dans *al-murâja'ât*, pp.110-311, que le livre *al-kâfî* est le meilleur livre chiite, le plus sûr et le plus abouti. Le cheikh Muḥammad Ṣâdiq al-Ṣadr déclare dans son livre *al-shî'a*, p.123, qu'*al-kâfî* a été soumis au *mahdî* et qu'il a répondu : « Ceci est suffisant pour nos partisans ».

de 17 000, sachant précisément que ceux du Coran en notre possession avoisinent les 6 000 versets seulement[1].

Il affirme également que seuls les imams ont entièrement assemblé les textes du Coran[2], rapportant d'après Ja'far al-Ṣâdiq : « Et nous détenons le Coran de Fâṭima. Par Allah ! Pas une seule lettre de votre Coran ne s'y trouve ».[3]

L'auteur de *tafsîr al-ṣâfî* affirme dans son introduction que le Coran ne nous a pas été rapporté dans son ensemble, comme il fut révélé au Prophète ﷺ. Bien plus, il comporte des éléments contraires à ce qu'a révélé Allah ﷻ, des altérations et des falsifications, et plusieurs « hypocrites » en ont supprimé des parties, comme le nom de 'Alî.

Il déclare : « Ils ont également supprimé les termes *famille du Prophète* et les noms de certains hypocrites… Quant à la croyance de nos savants – qu'Allah leur accorde Sa miséricorde –, à ce propos, il apparaît que l'autorité de l'islam, al-Kulaynî – que la terre de sa tombe soit bénie – croyait en la falsification et aux manques du Coran ».[4]

1 Al-Kâshânî dit dans *tafsîr al-ṣâfî*, t.1 p.47 : « Quant à al-Kulaynî, il croyait en la falsification et aux manques du Coran puisqu'il rapportait des versions allant en ce sens dans son livre *al-kâfî*. Et il n'a pas été contredit pour cela, malgré qu'il ait cité au début du livre qu'il avait confiance en ce qui y était rapporté. Il en va de même pour son professeur 'Alî Ibn Ibrâhîm al-Qummî qui dit : "Quant aux versets qui divergent avec ce qu'a révélé Allah, il y a : ﴿ Vous êtes la meilleure communauté (*umma*) suscitée aux gens ﴾ qui en réalité est : ﴿ Vous êtes les meilleurs imams (*a'imma*) ﴾. Pour illustrer la falsification, il y a les versets : ﴿ Mais Allah témoigne de ce qu'Il a fait descendre vers toi à propos de 'Alî ﴾ ; ﴿ Ô Messager ! Transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur à propos de 'Alî ﴾ ; ﴿ Ceux qui ne croient pas et qui pratiquent l'injustice à l'égard de la famille de Muḥammad… ﴾" Voir *tafsîr al-Qummî*, introduction, p.10.

2 *Al-kâfî* d'al-Kulaynî, *kitâb al-ḥujja*, t.1 p.427.

3 *Uṣûl al-kâfî*, t.1 p.240.

4 Introduction du *tafsîr al-ṣâfî*, pp. 14 et 17.

Nûrî al-Ṭabarsî garde encore une place d'honneur auprès des milieux chiites et de leurs savants, malgré la rédaction de *faṣl al-khiṭâb*. Il y affirme sans détour la croyance de la majorité des savants chiites, en l'occurrence la falsification du Coran. Il y a rassemblé deux mille versions, dispersées et éparpillées dans différents livres chiites, comme *al-kâfî* d'al-Kulaynî, rapportant la falsification du Coran.[1] Par conséquent, on le récompensa en l'inhumant dans le plus noble cimetière pour les chiites, à savoir la chambre *murtaḍawiyya*, dans la ville de Najaf la Sacrée.

Kamâl al-Dîn Maytham al-Bahrânî dit dans le commentaire de *nahj al-balâgha* que 'Uthmân Ibn 'Affân a rassemblé les gens sur le lecture de Zayd Ibn Thâbit, a brûlé les corans et a annulé ce qui, sans aucun doute, faisait partie du Coran.

Exemples de versets falsifiés

Al-Kulaynî et al-Qummî, imams chiites, ont prétendu que des versets et des mots ont été supprimés dans le Coran actuel. En voici quelques exemples (les textes entre parenthèses sont les prétendus retranchements) :

1. ﴿ Quiconque obéit à Allah et à Son Messager (à propos de l'ascension au pouvoir de 'Alî et des imams après lui) obtient certes une grande réussite ﴾.[2]

2. ﴿ Un demandeur a demandé un châtiment inéluctable pour les mécréants (de l'autorité de 'Alî) que nul ne pourrait repousser ﴾.[3]

1 Commentaire de *nahj al-balâgha*, t.1 p.11.
2 *Al-kâfî, kitâb al-ḥujja*, t.1 p.414.
3 *Al-kâfî, kitâb al-ḥujja*, t.1 p.422.

3. ﴿Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre serviteur (à propos de l'autorité de 'Alî)...﴾.[1]

4. ﴿Les injustes (envers la famille de Muḥammad) verront bientôt le revirement qu'ils éprouveront﴾.[2]

5. ﴿Vous êtes la meilleure nation (*umma*) suscitée aux gens﴾. Al-Qummî rapporte d'après Abû 'Abd Allah : « Ils tuent al-Hasan et al-Husayn et ils seraient la meilleure nation suscitée aux gens ? » On lui demanda alors : « Comment le verset a-t-il été révélé ? » Il répondit : « Vous êtes les meilleurs imams (*a'imma*) suscités aux gens ».

6. ﴿S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait (à propos de 'Alî)...﴾.[3]

7. ﴿Ô Messager ! Transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur (à propos de 'Alî) ! Si tu ne le fais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son Message﴾.

On rapporte dans le commentaire de *nûr al-thaqalayn* que lorsque ce verset a été révélé au Messager d'Allah ﷺ, celui-ci dit à 'Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ : « Si je n'avais pas transmis ce qui m'a été ordonné au sujet de ton autorité, alors mon action aurait été vaine ».[4]

Les versets cités ci-dessus auraient donc subi des retranchements et des modifications. En prétendant cela, ils ont accusé les Compagnons ﷺ sans faire attention au fait qu'une telle accusation est un blasphème et met en doute la parole d'Allah ﷻ : ﴿En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran et c'est Nous qui en sommes gardien﴾. Cela signifie qu'Allah ﷻ préservera Son Coran, celui en la

1 *Al-kâfî, kitâb al-ḥujja*, t.1, p.41.
2 *Tafsîr al-Qummî*, t.2, p.125.
3 *Al-kâfî, kitâb al-ḥujja*, t.1 p.424.
4 *Tafsîr nûr al-thaqalayn*, t.1, p.654.

possession des gens, et le protégera contre tout ajout ou retranchement.

Le savant chiite 'Alî Asghar Barajradî a écrit le livre *'aqâ'id al-shî'a* à la demande du roi Muhammad Shâh al-Qâjâr afin d'exposer la croyance chiite. Il dit dans cet ouvrage : « Notre devoir est de croire que le Coran original n'a subi ni modification ni changement, mais des falsifications et des suppressions ont été effectuées dans le Coran qui a été composé par certains hypocrites. Quant au Coran original, il est détenu par l'imam du temps (l'absent), qu'Allah hâte sa réapparition ! »[1]

Nous ne doutons pas que, parmi les chiites sincères, certains désapprouvent et condamnent la croyance en la falsification. Toutefois, nous leur reprochons leur attachement à l'héritage doctrinal que leurs pères leur ont laissé. Ils ne renient nullement les savants de cette secte qui ont soutenu cette idée honteuse et en ont parlé sans détours.

Leur simple désaveu de cette idée à propos de la falsification du Coran se trouvant dans l'école de pensée chiite, tout en persistant à s'y attacher ne suffit pas. Car persister à suivre une doctrine erronée, c'est persister dans l'erreur.

La dénégation de la part de l'ensemble des chiites de ce dogme a contraint leurs savants à réprouver cette idée abjecte. S'ils avaient été sincères dans ce désaveu, ils auraient reconnu l'erreur contenue dans les anciens livres, qui ne cessent d'être réimprimés et qui parviennent ainsi au monde musulman. Ces ouvrages comportent de nombreuses versions avançant que l'idée de l'altération du Coran serait en vigueur auprès de nombreuses personnalités et modèles chiites. Cette idée est donc bel et bien établie dans leurs

1 *'Aqâ'id al-shî'a*, p.27.

livres fondamentaux comme *al-kâfî* et d'autres qui appuient ce dogme médiocre de la falsification du Coran.

La position de l'imam al-Khaw'î vis-à-vis de la falsification

Certains chiites nient le dogme de la falsification du Coran. Ils affirment suivre l'imam al-Khaw'î, responsable de l'école juridique de Najaf la Sacrée en Iraq, qui a émis l'avis juridique interdisant ce dogme. Ils ne suivent l'avis de personne d'autre que lui, si ce n'est que deux choses leur ont échappé :

1 – al-Khaw'î lui-même n'a aucune importance auprès des savants chiites comparé à al-Kulaynî, al-Qummî, al-Majlisî et d'autres parmi les grands savants chiites dont les livres affirmant le dogme de la falsification constituent toujours la source essentielle pour la compréhension de la croyance chiite. C'est aussi la source dont ils puisent leurs connaissances, dont ils tiennent leur religion et à laquelle se réfèrent leurs livres. Qu'al-Khaw'î parle donc d'eux et qu'il reconnaisse que les livres des plus grands imams chiites ont explicitement affirmé la falsification du Coran, afin de ne pas dissimuler le témoignage !

2 – al-Khaw'î a passé en revue les avis des musulmans et des chiites au sujet de la falsification du Coran, puis est arrivé à la conclusion suivante : « Suite à ce que nous avons cité, il apparaît au lecteur qu'affirmer la falsification du Coran n'est que divagation soutenue uniquement par le faible d'esprit ». [1]

Paradoxalement, al-Khaw'î a un autre avis par lequel il se rapproche de cette idée de falsification. En effet, il déclare

1 *Tafsîr al-bayân*, p.259.

dans le même ouvrage[1] : « L'existence d'un Coran attribué au chef des croyants – que la prière soit sur lui –, différent du Coran actuel dans le classement des sourates, et le parfait accord des savants (c'est-à-dire l'unanimité) à propos de son existence nous dispensent de prouver son authenticité. Par ailleurs, le Coran de 'Alî comporte des ajouts que l'on ne retrouve pas dans le Coran actuel, même si ce dernier est authentique, si ce n'est qu'il n'y a aucune preuve que ces ajouts faisaient partie du Coran et que ceux-ci ont été soustraits par falsification. Au contraire, l'avis vraisemblable est que l'énonciation des ajouts est à titre d'interprétation et de transposition de la parole ou à titre de révélation divine expliquant le sens (des versets coraniques) ».

Par ces propos, al-Khaw'î affirme deux choses :

1 – l'existence d'un autre Coran, celui de 'Alî, qui se différencie par sa classification et ses ajouts par rapport au Coran en possession des musulmans ;

2 – l'existence d'un commentaire du Coran expliqué et révélé par Allah ﷻ.

La révélation du Coran par Allah ﷻ comprend-t-elle les sourates et leurs commentaires ? De telles paroles proviennent d'un imam connu pour sa raison, ce qui est étonnant et contradictoire ! Pourquoi ne nous rassemblons-nous pas autour d'une parole sans tergiversation ni dissimulation ? Reconnaître tous que le Coran entre nos mains et dans nos mosquées est le même Coran qui a été révélé au Prophète Muḥammad ﷺ, sans ajouts ni retranchements. Finissons-en avec ces discours sur un Coran absent avec un imam absent, sur le Coran de Fâtima et celui de 'Alî ! N'y a-t-il pas moyen de nous réunir tous sur une même parole ? Si un accord à ce sujet est impossible, alors qu'est-ce qui peut bien encore

1 *Tafsîr al-bayân*, p.222.

nous rassembler après cela ? Et sur quoi va-t-on s'accorder et s'unir ?

Les fondements de la sunna pour les gens de la sunna

En ce qui concerne la sunna prophétique, pour les gens de la sunna et de l'unité, il s'agit de la deuxième source après le Coran. Elle incarne l'ensemble des paroles et actes du Prophète ﷺ. On y trouve aussi le commentaire du Coran. C'est pour cela que les gens de la sunna sont honorés par leur appartenance à la sunna prophétique en appliquant le testament de leur Prophète ﷺ : « Tenez-vous-en à ma sunna ! »[1]

Les fondements auxquels se réfèrent les gens de la sunna sont les recueils de hadiths comme celui d'al-Bukhârî et de Muslim, qui tous deux ne comportent que des hadiths authentiques. Il y a d'autres livres dans lesquels des narrations authentiques et faibles se mêlent, comme le *musnad*, *al-muwatta'* et les recueils d'Abû Dâwud, d'al-Tirmidhî, d'al-Tabarânî, d'Ibn Mâjah, d'Ibn Hibbân...

Ceci étant dit, la simple mention de la source du hadith à ces livres ne suffit pas sans vérification de l'authenticité de sa version, de sa chaîne de transmission, ainsi que de ses narrateurs, exception faite pour al-Bukhârî et Muslim.

Les fondements de la sunna pour les chiites

Quant aux chiites, ils ne se réfèrent pas aux recueils de hadiths comme celui d'al-Bukhârî ou de Muslim. Ils ont leurs propres narrations qui sont pour eux plus fiables que celles des gens de la sunna, du fait qu'elles sont rapportées par

1 *Al-silsila al-sahîha* d'al-Albânî, t.4, p.361.

les imams de la famille du Prophète ﷺ. Leurs conditions pour pouvoir rapporte le hadith sont:

1 – le narrateur doit être imamite, de confiance, honorable et fiable;

2 – une continuité dans la chaîne de transmission jusqu'à l'imam infaillible.

Mais les zaydites et d'autres les ont contredits à ce sujet en disant que la transmission d'un narrateur de confiance, honorable et fiable est acceptée même s'il n'est pas imamite.

Au sujet de leur condition de la confiance du narrateur, nous trouvons des contradictions frappantes, comme par exemple:

1. Zurâra Ibn A'yun: dans *al-murâja'ât*, p.110, 'Abd al-Husayn défend Zurâra, le plus éminent narrateur qui transmet de Ja'far al-Sâdiq: « Nous ne lui avons rien trouvé de ce qui lui a été imputé comme reproche. Tout cela n'est qu'outrage et hostilité de leur part ».

Pourtant, d'autres livres chiites affirment sur Zurâra, de la bouche de Ja'far en personne: « Zurâra a menti sur mon compte, qu'Allah maudisse Zurâra! Qu'Allah maudisse Zurâra! Qu'Allah maudisse Zurâra! » Il a dit également: « Si Zurâra est malade, ne lui rend point visite; s'il meurt, n'assiste pas à son enterrement! Zurâra est pire que les juifs et les chrétiens! » Il dit encore: «Certes, Allah ﷻ a bouleversé le cœur de Zurâra ». [1]

2. Hishâm Ibn al-Hakam: 'Abd al-Husayn al-Mûsawî dit à son sujet dans *al-murâja'ât*: « Ceux qui veulent éteindre la lumière d'Allah émanant de Ses lustres l'ont accusé d'anthropomorphisme par jalousie et hostilité envers les membres de

1 *Rijâl al-Kashî*, p.147; *tanqîh al-maqâl*, t.1, p.443; al-Khaw'î dans *mu'jam rijâl al-hadîth*.

la famille du Prophète, alors que nous connaissons mieux que tout autre son école juridique ».[1]

Paradoxalement, al-Kulaynî, al-Ṣadûq et al-Ṭabarsî rapportent des narrations certifiant qu'il était anthropomorphiste.[2] Nous constatons ainsi la claire contradiction concernant les narrateurs. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir *rijâl al-shî'a fîl-mîzân* d'al-Zar'î.

Les chiites préfèrent le terme *shî'a*, qui indique des circonstances imprévues et spécifiques signifiant le parti pris et le sectarisme pour un groupe déterminé, au terme *sunna*, indiquant une ligne de conduite constante au sein des musulmans et signifiant l'observance de la voie du Prophète bien-aimé ﷺ. Néanmoins, les ouvrages chiites ont parlé de la nécessité de l'attachement à la sunna. Il est mentionné dans *al-kâfî* d'al-Kulaynî que celui qui rejette quoi que ce soit du Livre d'Allah ﷻ ou de la sunna de Son Messager ﷺ est devenu mécréant.[3]

Ils ont aussi rapporté ces paroles de 'Alî ؓ : « À nous d'appliquer le Livre d'Allah et la voie de Son Messager ﷺ, vivons pour sa sunna ! »[4]

Dans *al-iḥtijâj* d'al-Ṭabarsî, il est rapporté : « Si un hadith vous parvient, confrontez-le au Livre d'Allah et à ma sunna ! »[5]

Dès lors, qu'est-ce qui nous empêche de revendiquer notre appartenance à la voie du Prophète ﷺ ainsi qu'à sa sunna ? C'est un honneur suffisant et ce terme est meilleur

1 *Al-murâja'ât*, p.312.
2 *Al-kâfî*, t.1, pp. 104 et 106 ; *al-iḥtijâj* d'al-Ṭabarsî, t.2, p.155 ; voir *al-waḥîd* d'al-Ṣadûq.
3 *Al-kâfî al-uṣûl*, t.1, p.70.
4 *Nahj al-balâgha*, t.2, p.82.
5 *Al-iḥtijâj*, p.222.

que celui de *shî'a* qui exprime le sectarisme et la division comme le déclare Allah: ﴿...parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détenait﴾ (30: 32); ﴿Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien: leur sort ne dépend que d'Allah﴾. (6: 159).

La réalité du terme *shî'a*

C'est un terme nouveau qui apparut suite au différend qui opposa Mu'âwiya à 'Alî ﷺ, au cours duquel deux groupes se sont distingués: la *shî'a* (parti) de 'Alî et celle de Mu'âwiya. Chacun d'eux avait donc ses partisans et défenseurs. L'utilisation de ce terme aurait dû se terminer avec la fin de l'événement, à cette époque. Mais aujourd'hui, le terme *shî'a* est devenu le signe d'une faction indépendante des gens de la sunna dans le domaine de la croyance, des fondements, de la jurisprudence et de l'opinion. Or, les partisans de 'Alî ﷺ étaient des gens de la sunna! Car il n'est pas de sunnite sensé qui ne croit avec fermeté que la vérité était du côté de 'Alî, que Mu'âwiya ﷺ et ses adeptes lui ont causé du tort et que celui qui affirme le contraire diverge avec ce qu'a informé le Messager d'Allah ﷺ.

Les chiites d'aujourd'hui se réfèrent à ceux de Koufa, ceux dont les livres chiites ont attesté de leur rébellion contre 'Alî ﷺ, qui leur adressa ces mots: « Je vous ai mobilisés pour le combat, mais vous ne vous êtes pas mobilisés. Je vous ai demandé d'obéir et vous ne l'avez pas fait. J'aurais aimé ne jamais vous avoir vus ni connus. Qu'Allah vous tue! Vous m'avez empli de fureur. J'aurais aimé qu'Allah nous sépare et me fasse rejoindre ceux qui sont plus dignes de moi que vous. Allah! Je les ai dégoûtés et ils m'ont dégoûtés, je les

ai lassés et ils m'ont lassé. Accorde-moi des gens meilleurs qu'eux et donne-leur quelqu'un de plus mauvais que moi ! »[1]

La réalité du terme sunna

Le terme *sunna* était et demeure un signe de la pratique de la sunna, plus qu'un signe d'adhésion imitative envers un groupe particulier. C'est un qualificatif qui, en toute légitimité, ne caractérise que celui qui s'attache à la tradition du Prophète ﷺ et suit sa voie. De là, parmi ceux qui se désignent comme étant de la sunna, on en trouve certains qui peut-être ne prient pas, ne jeûnent pas et n'appliquent aucun précepte de la sunna. Ceux-là n'ont rien à voir avec la sunna et elle n'a rien à voir avec eux, quand bien même il serait inscrit musulman sunnite sur leur acte de naissance.

Qui a compilé et préservé la sunna ? Certains prétendent que ce sont les imams[2] qui ont préservé la sunna, mais c'est une affirmation loin de la vérité. Lorsque Allah a révélé : ﴿ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'islam comme religion pour vous ﴾, al-Ḥasan et al-Ḥusayn étaient encore en bas âge. Quant aux neuf autres imams, ils n'étaient pas encore nés. Évidemment, ceux qui ont compilé la sunna, transmise dans les contrées et enseignée aux gens, ce sont les Compagnons du Prophète ﷺ, ainsi que sa famille, c'est-à-dire ses épouse, ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib, al-ʻAbbâs, Abû Bakr, ʻUthmân Ibn ʻAffân ﷺ...

1 *Nahj al-balâgha*, pp.65, 70 et 230.

2 On entend par là spécifiquement les douze imams que les chiites suivent, non pas les imams selon l'acception générale de ce terme. NDT.

2. La visite des tombeaux des imams

- *La demande d'aide aux imams lors de difficultés*
- *Jurer par un autre qu'Allah*

Les gens de la sunna mettent en valeur la parole du Prophète ﷺ : « Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens ! Ils ont fait des tombeaux de leurs Prophètes et de leurs saints des lieux de prière. Ne faites pas des tombeaux de vos Prophètes des lieux de prière, car je vous l'interdis ! »[1]

Cet avertissement fut observé de peur d'imiter les juifs et les chrétiens, et tomber ainsi dans les ténèbres du polythéisme.

Les gens de la sunna ont observé un autre commandement : « Si tu adresses une demande, adresse-la à Allah ; si tu cherches de l'aide, cherche-la auprès d'Allah ».[2]

Par conséquent, leurs prières et leurs actes d'adoration sont exclusivement voués à Allah ﷻ, sans se tourner vers les tombeaux des défunts, en dehors d'Allah, le Vivant, Celui qui ne meurt point et qui détient le bien et le mal.

Quant aux chiites, visiter les tombeaux et y déposer de l'argent est une pratique courante, à tel point qu'al-Mufîd a

1 Al-Bukhârî, Muslim, al-Nasâ'î et Mâlik dans *al-muwatta'*.
2 Al-Tirmidhî ; authentifié par al-Albânî dans *al-mishkât* n°5302.

dit dans son livre *al-irshâd*: « Une seule visite du tombeau d'al-Husayn vaut cent pèlerinages et cent *'umra*. Et celui qui le visite après sa mort, Allah lui promet le Paradis. Quiconque rend visite aux tombeaux de la famille du Prophète, Allah lui interdit l'Enfer et Il le fera entrer au Paradis ». [1]

En effet, de nombreux hadiths mensongers ont été inventés sur les vertus de ce gendre de visite et des pleurs. Ils ont aménagé pour ces occasion des invocations propres.

Les membres de la famille du Prophète ﷺ n'auraient pas accepté de tels cultes ni même ces paroles d'al-Qummî disant que la visite rendue aux tombeaux d'al-Husayn ou de Ja'far al-Sâdiq vaut 70 pèlerinages, qu'y passer une nuit équivaut à rendre visite à Allah sur Son Trône [2], qu'Allah Lui-même, les Prophètes ainsi que les croyants visitent le tombeau de 'Alî ﷺ. [3]

Quel attachement ou amour reste-t-il pour La Mecque si les tombeaux des imams la surpassent en récompense? Visiblement, c'est une invitation ouverte à remplacer les lieux de culte par les tombeaux et à les sanctifier davantage que les mosquées.

Si l'on jette un coup d'oeil sur les rites pratiqués par les chiites – comme embrasser les murs des tombeaux où ils déposent de l'argent et racontent leurs problèmes pour qu'ils soient résolus, ou enterrer leurs morts près des imams en croyant qu'ils seront à l'abri des supplices de la tombe et qu'au Jour de la Résurrection une porte leur sera ouverte vers le Paradis –, on remarque qu'ils sont tombés dans la même erreur qui a valu aux juifs et aux chrétiens d'être maudits par Allah ﷻ.

1 *'Uyûn akhbâr al-riḍâ* d'Ibn Bâbawayh al-Qummî, t.2, p.255.
2 *'Uyûn akhbâr al-riḍâ*, t.2, p.259; *tahdhîb al-aḥkâm* d'al-Ṭûsî, t.6, p.51.
3 *Biḥâr al-anwâr*, t.10 p.258.

D'un autre côté, les chiites justifient leurs pratiques par la pierre noire que l'on embrasse, alors qu'ils n'acceptent pas l'analogie comme source juridique !

En d'autres termes, celui qui nous a autorisé à embrasser la pierre noire ne nous a pas donné l'autorisation de le faire pour les pierres des tombes. De tels cultes n'ont jamais existé, ni à l'époque des Compagnons ﷺ ni à celle des descendants du Prophète ﷺ. ʻAlî lui-même ne visitait pas le tombeau du Prophète ﷺ ou celui de ses proches pour les embrasser, comme le font ceux qui se réclament de lui aujourd'hui.

Nous pouvons comparer les rites qu'accomplissent les chiites et les soufis dans les tombeaux des imams et des saints avec ce que font les chrétiens devant les images de Jésus et de sa mère dans les églises, ou les Hindous et les bouddhistes dans leurs temples.

La position des gens de la sunna reste intermédiaire entre ceux qui insultent la famille du Prophète ﷺ et ceux qui commettent des excès à leur égard au point de leur adresser des prières, de voyager vers leurs tombeaux en croyant que cela est plus méritoire que de visiter la Maison d'Allah, la *Kaʻba*. Les gens de la sunna s'indignent du fait de considérer les tombeaux comme intermédiaire entre les serviteurs et le Seigneur et comme lieux de prière. Visiter une tombe ne constitue pas un acte d'adoration d'Allah. ﴿Les mosquées sont consacrées à Allah, n'invoquez donc personne avec Allah !﴾ (72: 18).

Supposons qu'un homme aille à la mosquée et dise : « Ô Allah ! », qu'il fasse ensuite quelques pas vers une tombe et dise : « Ô ʻAlî ! Ô Ḥusayn ! » C'est sans aucun doute un acte qui relève du polythéisme et de pure absurdité.

Si une simple visite rendue aux tombeaux des imams vaut plus que cent pèlerinages à La Mecque, alors pourquoi

trouvons-nous cet excès à l'égard de la famille du Prophète ﷺ et non à l'égard du Prophète ﷺ lui-même ? Aiment-ils les membres de sa famille plus que lui ?

Les chiites demandent l'aide aux imams lors de difficultés

Comme l'a dit al-Shâfi'î, les gens de la sunna se rapprochent d'Allah en aimant al-Hasan et al-Husayn, et disent que le fait de les aimer est un devoir incombant à tous les musulmans. Cependant, ils n'acceptent pas d'implorer leur secours en disant : « Ô 'Alî ! Ô Ja'far ! Ô Husayn ! Ô Hasan ! Ô *mahdî* ! ... » Ils n'acceptent pas non plus d'appeler leurs enfants 'Abd al-Hasan ou 'Abd al-Husayn, qui signifie *serviteur de*. Sinon ils feraient comme les chrétiens qui se sont eux-mêmes appelés serviteurs du Christ.

Ne sont pas égaux un homme qui appelle son fils 'Abd Allah et un autre qui le prénomme 'Abd al-Husayn ou serviteur du Christ. Le Christ et al-Husayn étaient tous deux des serviteurs d'Allah. Les meilleurs noms auprès d'Allah sont 'Abd Allah et 'Abd al-Rahmân. Les noms les plus détestés auprès de Lui, en revanche, sont ceux qui désignent une adoration vouée à un autre qu'Allah.

C'est à Allah Seul que les gens de la sunna s'adressent pour implorer le secours. Mais ils aiment la famille du Prophète ﷺ sans pour autant la sanctifier ou la prendre comme divinité. Les musulmans sont une communauté de juste milieu, entre les juifs qui ont démenti Jésus عليه السلام et les chrétiens qui l'ont adoré. Ils le sont également par rapport à ceux qui ont insulté la famille du Prophète ﷺ et ceux qui l'ont adorée et placée au-dessus des Prophètes.

Allah est plus près de nous que nos veines jugulaires. Il entend simultanément les invocations de tous Ses servi-

teurs, quelque soit le nombre et le lieu. Nul n'est plus miséricordieux envers eux que Lui. Il connaît ce qu'il leur faut plus qu'eux-mêmes. Il déclare: ﴿Dis: « Invoquerons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire? Et reviendrons-nous sur nos talons après qu'Allah nous a guidés?﴾ (6: 71).

Jurer par un autre qu'Allah

Les gens de la sunna croient que jurer par la famille du Prophète ﷺ, en dehors d'Allah, est un acte qui relève du polythéisme, dont le Prophète ﷺ nous a mis en garde: « Celui qui jure par un autre qu'Allah a certes commis le polythéisme ».[1] Il a également dit: « Que celui qui jure le fasse par Allah ou qu'il se taise! »[2]

Jurer par un imam est un phénomène que l'on retrouve chez les chrétiens qui jurent par le Messie عليه السلام en dehors d'Allah ﷻ.

1 Al-Tirmidhî; hadith authentique.
2 Al-Bukhârî, Muslim, al-Tirmidhî, Abû Dâwud et al-Nasâ'î.

3. L'infaillibilité des imams

- *L'infaillibilité absolue des imams*
- *Exemples d'excès*
- *Similitude avec les chrétiens dans la Rédemption*
- *Commentaires*
- *'Alî, héros de l'islam*
- *Mise en garde contre l'exagération*
- *Ne déteste la famille du Prophète ﷺ qu'un hypocrite*
- *La sunna et les Compagnons رضي الله عنهم*
- *Les chiites et les Compagnons رضي الله عنهم*
- *Un nouveau livre témoigne de leur acharnement*
- *Conflits entre les Compagnons رضي الله عنهم*
- *Qui a commencé à insulter les Compagnons رضي الله عنهم*

Les gens de la sunna reconnaissent aux membres de la famille du Prophète ﷺ leurs vertus et leur piété. Mais cela ne les empêchait pas de commettre quelques fautes légères propres à la nature humaine, à laquelle personne ne fait exception. Le Prophète ﷺ a dit : « Tous les fils d'Adam sont fautifs, mais les meilleurs fautifs sont ceux qui se repentent ».[1]

En revanche, les Prophètes sont infaillibles dans ce qu'ils transmettent de la part de leur Seigneur. De nombreuses fois, Allah ﷻ a corrigé Ses Prophètes :

﴿Il s'est renfrogné et s'est détournée par ce que l'aveugle est venu à lui. Qui te dit : peut-être cherche-t-il à se purifier ? Ou à se rappeler en sorte que le rappel lui profite ?

1 Al-Tirmidhî, Ibn Mâjah et al-Dârimî ; hadith fiable.

Quant à celui qui se complaît dans sa suffisance, tu vas avec empressement à sa rencontre. Or, que t'importe qu'il ne se purifie pas. Et quand à celui qui vient à toi avec empressement tout en ayant la crainte, tu ne t'en soucies pas. N'agis plus ainsi ! Vraiment ceci est un rappel ﴾. (80: 1-11).

﴿Qu'Allah te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné la permission avant que tu ne puisses distinguer ceux qui disaient vrai et reconnaître les menteurs... ﴾ (9: 43).

﴿...et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte ﴾. (33: 37).

Nûḥ عليه السلام a dit : ﴿Seigneur ! Je cherche Ta protection contre toute demande de ce dont je n'ai aucune connaissance. Et si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai au nombre des perdants ﴾. (11: 47).

Ibrâhîm عليه السلام a dit : ﴿Et c'est de Lui que je convoite le pardon de mes fautes le Jour de la Rétribution ﴾. (26: 82).

﴿Et Dhûl Nûn quand il partit, irrité. Il pensa que Nous n'allions pas l'éprouver. Puis, il fait, dans les ténèbres, l'appel que voici : « Point de divinité à part Toi ! Pureté à Toi ! J'ai été vraiment du nombre des injustes. » ﴾. (21: 87).

L'infaillibilité absolue des imams chez les chiites

Les chiites croient que leurs imams sont absolument infaillibles et ne commettent aucune faute, quelle qu'elle soit, volontairement ou par omission. Pour les chiites, la différence entre l'imamat et la prophétie n'est que superficielle.

Dans son livre *biḥâr al-anwâr*, al-Majlisî a consacré un chapitre intitulé « les imams sont plus connaisseurs que les

Prophètes », où il déclare : « Il ne me vient à l'esprit aucune différence entre l'imamat et la prophétie ».[1]

Le savant Muhammad Ridâ al-Muzaffar a dit : « Nous croyons que l'imam, comme le Prophète, doit être exempt de toute sorte de turpitudes, ouvertement ou discrètement, depuis son enfance jusqu'à sa mort, volontairement ou involontairement, comme il doit obligatoirement être à l'écart de toute erreur, oublie ou négligence ».[2]

Par conséquent, pour les docteurs de la foi chiite comme al-Khumaynî, cela implique que les enseignements des imams ont la même valeur que ceux du Coran.[3]

Pour avoir une idée des dogmes chiites concernant les imams, voici les titres de certains chapitre du livre *al-kâfî* :

1 – les imams connaissent toutes les sciences accordées aux Anges et aux Prophètes ;

2 – les imams savent quand ils mourront et ne meurent que d'après leur choix ;

3 – les imams connaissent le passé et le futur et ce qui n'est pas, et si cela devait être comment cela serait, rien ne leur échappe[4] ;

4 – les imams connaissent tous les livres dans toutes leurs langues ;[5]

5 – quand les imams domineront, ils appliqueront la loi de Dâwud عليه السلام, quel que soit le milieu ;[6]

1 *Bihâr al-anwâr*, t.26 p.82 ; *al-kâfî*, t.21 pp.260-263.
2 *'Aqâ'id al-imâmiyya*, p.95.
3 *Al-hukûma al-islâmiyya*, pp.91-93.
4 Al-Khumaynî a dit : « L'imam ne peut négliger ou oublier quoi que ce soit et nous croyons qu'ils sont parfaitement connaisseurs de tout ce qui profite aux musulmans ».
5 *Al-usûl min al-kâfî*, t.1 p.228.
6 C'est-à-dire qu'ils ne seront pas questionnés sur ce qu'ils font.

6 – personne n'a rassemblé tout le Coran si ce n'est les imams ;

7 – tout ce que les gens possèdent sans provenance des imams est illégale et tout ce qui provient en dehors des imams n'est pas fondé ;

8 – toute la terre est pour l'imam.

D'autres exemples d'excès

Dans le livre *ḥayât al-qulûb* [1], al-Majlisî rapporte que le Prophète ﷺ était assis et avait mis al-Husayn sur son genou droit et son fils Ibrâhîm sur son genou gauche. Il embrassait tantôt l'un, tantôt l'autre. Alors, Jibrîl عليه السلام descendit et lui dit : « Ton Seigneur m'a envoyé et dit que ces deux-là ne coexisteront jamais. Choisis-en un et renvoie l'autre ! » Alors, le Prophète ﷺ regarda son fils Ibrâhîm et pleura en disant : « Ô Jibrîl ! Je sacrifie Ibrâhîm à la place d'al-Ḥusayn et j'accepte la mort d'Ibrâhîm pour qu'al-Ḥusayn reste en vie ».

Similitude avec les chrétiens dans la Rédemption

Un exemple qui illustre bien l'excès des chiites est leur croyance relative à l'alliance à la famille du Prophète ﷺ. En effet, selon eux, elle est plus importante que la prière, le jeûne du mois de ramadan, la *zakât* et le pèlerinage à La Mecque. Al-Kulaynî rapporte d'après Abû Ja'far : « L'islam est bâti sur cinq fondements : la prière, la *zakât*, le pèlerinage, le jeûne et l'alliance (*wilâya*) ». On lui demanda : « Quel est le fondement le plus important ? » Il répondit : « C'est l'alliance ». [2]

1 p.593.

2 *Al-kâfî al-uṣûl*, t.2, pp.18-20.

Selon eux, quiconque prend pour alliés les membres de la famille du Prophète ﷺ est considéré parmi les gens du Paradis, quelles que soient ses actions! Ils prétendent qu'Abû 'Abd Allah a dit: « Allah a écrit un livre se trouvant sous Son Trône mille ans avant la création, dans lequel Il a dit: "Ô les alliés de la famille de Muḥammad! Je vous ai pardonné avant même que vous transgressiez. Quiconque vient vers Moi sans renier l'alliance avec la famille du Prophète, Je le ferait demeurer dans Mon Paradis par Ma miséricorde ». [1]

Il existe de nombreux hadiths inventés sur la supériorité des chiites par rapport au reste des êtres humains, mentionnant qu'Allah ﷻ les aurait créés d'une terre spéciale, différente de celle des humains, qu'Allah ﷻ ne pardonnerait qu'à eux et qu'ils seraient les sauvés le Jour de la Résurrection. [2]

Ja'far al-Ṣâdiq a dit: « Allah nous a créés d'*al-'illiyyûn* et a créé les âmes de nos partisans d'*al-'illiyyûn* ». [3]

Dans son interprétation coranique *minhaj al-ṣâdiq* [4], le savant Fath Allâh al-Kâshânî rapporte que l'amour de 'Alî ﷺ est une vertu, si bien que le péché ne peut nuire à la bonne action et le fait d'aimer la famille du Prophète ﷺ efface les péchés des serviteurs comme le vent fait tomber les feuilles d'un arbre.

Dans *al-kâfî*, on lit: « La plume est levée pour nos alliés, même s'ils commettaient des péchés du nombres des gouttes de pluie et des cailloux ». [5]

Dans l'introduction de *tafsîr al-burhân*, on trouve cette parole d'Allah: « 'Alî Ibn Abî Ṭâlib est Ma preuve pour Ma

1 *Al-burhân*, t.3, p.228.
2 *Biḥâr al-anwâr*, t.68, pp.1-83.
3 *Uṣûl al-kâfî*, t.2, p.4.
4 p.8 et *ma'a al-khaṭîb*, p.81, de 'Abd Allah al-Anṣârî, le chiite.
5 *Al-kâfî al-rawḍa*, t.8, p.78.

création. Je ne fais pas entrer en Enfer quiconque le reconnaît, même s'il Me désobéit. Et Je ne fais pas entrer au Paradis quiconque le renie, même s'il M'obéit ». [1]

On demanda à un des imams de la famille du Prophète ﷺ: « J'aime les jeûneurs, mais je ne jeûne pas et j'aime les orants, mais je ne prie pas ». L'imam lui dit: « Tu es avec ceux que tu aimes ». [2]

Commentaires sur ces versions

Si l'expression de l'amour pour la famille du Prophète ﷺ est une bonne action à laquelle aucun péché ne peut nuire, alors:

1 – quelle est l'utilité de l'ensemble des préceptes et des commandements révélés?

2 – l'amour de 'Alî et des imams est-il plus important pour Allah que l'obéissance à Lui et l'observance de Sa religion?

3 – si l'amour d'Allah et de Son Prophète ﷺ, sans avoir la foi et sans pratiquer les bonnes actions, ne suffit pas pour être sauvé du châtiment, alors comment l'amour de 'Alî peut-il être suffisant sans bonnes actions et ainsi expiatoire pour tout péché?

4 – cette conception éloigne les gens du but pour lequel ils ont été créés par Allah et fait que l'amour de 'Alî est la raison pour laquelle Allah nous a créés, alors que celle-ci est d'accomplir les bonnes oeuvres, comme le déclare le Très-Haut: ﴿Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver et de savoir qui de vous est le meilleur en œuvre﴾. (67 :2).

1 *Al-burhân*, p.23.
2 *Al-kâfî al-rawḍa fîl-furû'*, huitième partie.

ʻAlî Ibn Abî Tâlib, le héros de l'islam et la fierté des musulmans

Les gens de la sunna disent que ʻAlî est l'époux de la fille du Prophète ﷺ et le père des deux Ḥasan. C'est le héros des musulmans et leur fierté. Il fut un des grands défenseurs de l'islam depuis son jeune âge. Aimer ʻAlî et sa famille est un acte de foi et les détester est un acte d'hypocrisie.

Mais les gens de la sunna ne sont pas d'accord avec les chiites qui disent que le seul amour de ʻAlî pardonne les péchés, le détester élimine les bonnes actions et regarder son visage est une adoration.[1]

Cette idée de pardon est semblable au dogme de la Rédemption des chrétiens qui disent que le simple amour de Jésus suffit pour être sauvé le Jour du Jugement, même sans toute autre action.

Les gens de la sunna contestent aussi cet aspect divin donné à ʻAlî, comme rapporté dans *tafsîr al-burhân* où Allah a dit : « ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib est Ma preuve pour Ma création et Ma lumière… et le gardien de Ma connaissance ».[2]

La même source rapporte qu'Allah a créé les cieux et la terre de la lumière du Prophète ﷺ et le Trône de la lumière de ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib.[3]

Ils s'indigent également du fait que les chiites tapent sur leurs genoux à la fin de chaque prière en disant : « *tâha al-amîn* ». Cela signifie que Jibrîl s'est trompé en révélant le message à Muḥammad ﷺ au lieu de ʻAlî. Cette chose est connue et si je ne l'avais pas vue, je n'en aurais jamais parlé ici.

1 *Maʻa al-khaṭîb fî khutûṭih al-ʻarîḍa*, p.18.
2 *Tafsîr al-burhân*, p.23.
3 *Tafsîr al-burhân*, t.4, p.226.

Les gens de la sunna rejettent ce qu'al-Kashî attribue à 'Alî : « Je suis la face d'Allah et le côté d'Allah. Et je suis le premier et le dernier. Je suis l'extérieur et l'intérieur. Je suis l'héritier de la terre et le sentier d'Allah ». [1]

Leur savant al-Mufîd, a atteint un tel niveau d'exagération qu'il a supposé qu'Allah discute intimement avec 'Alî. [2]

Nous devons éviter de suivre l'exemple des chrétiens qui n'exagéreraient que superficiellement à l'égard de Jésus. Mais ils ont fini par l'adorer en dehors d'Allah. En effet, ce genre d'excès a permis à des sectes – comme les ismaélites et les nusayrites – d'adorer 'Alî. Ils ont supposé qu'il était le dieu de la terre et des cieux. Bien que les chiites reconnaissent théoriquement la mécréance de ces groupes, ils sont en accord parfait avec eux du point de vue de la pratique.

Les chrétiens aiment Jésus, mais sans aucun engagement pratique. Ils l'aiment sans pourtant lui obéir, l'essentiel étant de lui attribuer une place majestueuse dans leur esprit, alors que cela ne convient pas à son réel statut. C'est un amour passionnel et aveugle.

Le véritable amour d'Allah est celui qui conduit l'homme à l'obéissance à son Seigneur. L'obéissance traduit l'amour et en est une preuve. Tout amour doit être réciproque et ne doit pas venir d'un seul côté.

Les chrétiens aiment Jésus, mais en réalité, lui ne les aime pas puisqu'ils se sont éloignés du raisonnable et du prescrit, à cause de l'exagération qui ferme les esprits. Les juifs aiment Moïse, mais lui ne les aime pas à cause de leur désobéissance au message qu'il leur a apporté.

1 *Rijâl al-Kashî*, p.184.
2 *Rijâl al-Kashî*, p.111.

Mise en garde d'*ahl al-bayt* contre l'exagération à leur propos

Les membres de la famille du Prophète ﷺ s'attendaient à des excès à leur égard. 'Alî Ibn al-Husayn Zayn al-'Âbidîn رضي الله عنه a dit: « Les juifs avaient aimé 'Uzayr si bien qu'ils ont dit ce qu'ils ont dit (qu'il était le fils d'Allah). 'Uzayr n'est pas d'eux et ils ne sont pas de lui. De même, les chrétiens ont aimé Jésus si bien qu'ils ont dit ce qu'ils ont dit à son sujet. Jésus n'est pas d'eux et ils ne sont pas de lui. Parmi nos adeptes, il y aura ceux qui nous aimeront si bien qu'ils diront de nous ce que les juifs ont dit de 'Uzayr et les chrétiens de Jésus. Ils ne sont pas de nous et nous ne sommes pas d'eux ». [1]

On rapporte de 'Alî: « Deux groupes de gens divergeront à notre propos: ceux qui exagéreront dans leur amour pour nous jusqu'à l'égarement et ceux qui nous détesteront avec exagération jusqu'à l'égarement. Les meilleures personnes sont celle qui seront au juste milieu ». [2]

Selon le narrateur chiite al-Kashî, Ja'far al-Sâdiq a dit: « Nous ne sommes pas à l'abri de certains qui mentent sur notre compte ». Il a ajouté: « Nos grands ennemis sont ceux qui portent faussement notre nom ». [3]

Ne déteste la famille du Prophète ﷺ qu'un hypocrite

Les gens de la sunna observent le commandement de leur Prophète ﷺ: « Qu'Allah vous récompense (pour votre respect) pour ma famille! » [4]

1 *Rijâl al-Kashî*, p.111.
2 *Nahj al-balâgha*, deuxième partie, p.8.
3 *Rijâl al-Kashî*, pp. 257 et 259.
4 Muslim n°2408.

Ils croient que ceux qui parlent en mal d'eux font ainsi montre de leur hypocrisie. Ils disent que 'Âisha ﵂ fait partie de sa famille[1] et toute atteinte envers elle est une atteinte faite au Prophète ﷺ. L'insulte adressée à 'Âisha ﵂ est une insulte adressée au Prophète ﷺ, car Allah a dit: ﴿Les mauvaises aux mauvais, et les mauvais aux mauvaises. De même, les bonnes aux bons, et les bons aux bonnes﴾. (24: 26).

1 Les preuves du Coran sont nombreuses.

– La femme d'al-'Azîz a dit: ﴿Quelle serait la punition de quiconque a voulu faire du mal à ta famille (*ahl*) sinon la prison ou un châtiment douloureux?﴾ (12: 25). « Famille » signifie ici épouse.

– Quand un Ange s'adressa à la femme d'Ibrâhîm ﵇, il dit: ﴿Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens (*ahl*) de cette maison!﴾ (11: 73).

– Dans un autre verset, Allah s'adresse aux femme du Prophète ﷺ: ﴿Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens (*ahl*) de la maison (du Prophète) et veut vous purifier pleinement﴾. (33: 33). En arabe, le « vous » existe pour le masculin (*'ankum*) et pour le féminin (*'ankun*). Mais dans ce verset, en arabe, le « vous » s'adresse au masculin et ne désigne pas, en apparence, les femmes du Prophète ﷺ. Pourquoi? La réponse se trouve dans un verset concernant Moïse ﵇: ﴿Lorsqu'il vit du feu, il dit à sa famille (*ahl*): « Restez ici! »﴾ (20: 10). Les exégètes chiites ont dit: « Cela signifie: il dit à sa femme ». C'est-à-dire que « famille » est pris dans le sens de « femme ». (Voir *majma' al-bayân* d'al-Tabarsî, t.4, p. 211 et 250; le livre d'al-Qummî, t.2 p.139; *tafsîr minhâj al-ṣâdiqîn* d'al-Kashanî, t.7 p.95). Moïse a dit: « Restez ». En arabe, *imkuthû* et cela indique le genre masculin et non le féminin, car il aurait alors dû dire *imkuthna*. Il parlait effectivement à sa femme, mais en utilisant une tournure au masculin. Les exégètes chiites sont d'accord avec cela.

– ﴿Et quand nos Anges vinrent à Lot, il fut affligé pour eux et se sentit incapable de les protéger. Ils lui dirent: « Ne crains rien et ne t'afflige pas. Nous te sauverons ainsi que ta famille (*ahl*), excepté ta femme qui sera parmi ceux qui périront »﴾. (29: 33). Ce verset montre et prouve que le terme *ahl* (famille) désigne également l'épouse, car si elle avait cru, elle aurait été du nombre des sauvés de la famille de Lot ﵇. Si elle n'était pas mécréante, l'exception ne le concernerait pas.

De ce fait, est-ce possible que le Prophète ﷺ ait choisi une mauvaise femme et qu'Allah l'ait approuvé ? Rares sont les livres chiites où on n'y trouve pas d'insulte à l'adresse de 'Âisha et de Ḥafṣa. Ils prétendent que le Prophète ﷺ a pointé du doigt la maison de 'Âisha en disant : « La tête de la mécréance sortira d'ici ». [1]

Ils accusent 'Âisha et Ḥafṣa d'avoir voulu empoisonner le Prophète ﷺ pour le tuer. [2] Est-il donc permis à ceux qui respectent et aiment le Prophète ﷺ et sa famille d'insulter ses épouses, qui sont les mères des croyants, comme le déclare le Très-Haut : ﴿Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes, et ses épouses sont leurs mères﴾. (33: 6).

Est-il juste de prendre comme preuve de l'apostasie de 'Âisha et de Ḥafṣa le verset suivant : ﴿Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru la femme de Noé et la femme de Lot﴾ ? Ce genre d'hypocrisie est semblable à celui de 'Abd Allah Ibn Saba' qui insultait les épouses du Prophète ﷺ et les accusait à tort d'être corrompues et perverses.

Les chiites ont adopté la même croyance paradoxale en rendant sainte une partie de la famille du Prophète ﷺ et en dénigrant l'autre, au point de nier leur appartenance à la famille du Prophète ﷺ.

La position de la sunna par rapport aux Compagnons du Prophète ﷺ

Les cœurs des gens de la sunna sont purs à l'égard des Compagnons y et ils croient que le fait d'avoir tenu compagnie au Prophète ﷺ est un grand honneur. Ils observent

1 *Wusûl al-akhyâr ilâ wusûl al-akhbâr*, p.29.
2 *Ḥayât al-qulûb* d'al-Majlisî, t.2 p.700.

attentivement l'ordre du Prophète ﷺ : « N'insultez pas mes Compagnons ! » [1]

Ils n'insultent ni les Émigrés ni les Anṣâr, surtout qu'Allah leur a accordé Sa grâce : ﴿Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Émigrés et des Anṣâr﴾. (9: 117).

En outre, il ne convient pas aux croyants d'insulter ou de maudire autrui, chose que faisaient les hypocrites à l'époque du Prophète ﷺ. Allah dit à leur sujet : ﴿Ceux-là qui dirigent leurs calomnies contre les croyants qui font des aumônes volontaires et contre ceux qui ne trouvent que leurs faibles moyens, et ils se moquent alors d'eux﴾. (9: 79).

Les chiites et les Compagnons ﷺ

Les chiites considèrent les Compagnons ﷺ comme des gens devenus tous apostats après la mort du Prophète ﷺ, excepté trois d'entre eux, à savoir Abû Dharr, Salmân al-Fârisî et al-Miqdâd ﷺ. Quiconque doute de la mécréance des Compagnons ﷺ est lui-même mécréant. [2]

Dans *al-kâfî*, nous trouvons : « Abû Bakr et 'Umar ont quitté la vie sans se repentir et sans se rappeler de ce qu'ils avaient comploté contre 'Alî. Par conséquent, ils recevront la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains ». [3]

Al-Kulaynî interprète le verset : ﴿Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau, ensuite sont redevenus mécréants et n'ont fait que croître en mécréance...﴾ (4: 137). Il a dit : « Ce verset a été révélé à propos de tel et tel, car ils ont cru au Prophète ﷺ, puis ont

1 Al-Bukhârî et Muslim.
2 *Uṣûl al-kâfî*, t.2 p.245 ; *ḥayât al-qulûb*, t.2 p.64.
3 *Al-kâfî*, t.8 p.246.

mécru lorsqu'ils n'ont pas reconnu l'alliance avec 'Alî et ils n'ont fait que croître en mécréance, quand ils ont obligé les gens à prêter serment d'allégeance pour eux. Ceux-là n'ont point de foi ». [1]

À propos de 'Umar, ils disent qu'il était le fils d'une prostituée appelée Sihâk, qui avait commis l'adultère avec 'Abd al-Muttalib et lui avait engendré 'Umar. [2]

Quant à Abû Bakr, ils disent qu'il était le camarade du diable. Tous deux, Abû Bakr et 'Umar étaient des hypocrites, des oppresseurs et des menteurs. Quiconque croit à la légitimité de leurs califats meurt en état d'ignorance et d'égarement. [3] En ce qui concerne 'Uthmân, ils disent qu'il était dans la mauvaise voie et était maudit. [4]

Ces trois hommes pieux sont détestés et insultés par les chiites avec une haine aveugle. Dans son livre *biḥâr al-anwâr*, al-Majlisî leur a consacré un chapitre intitulé « la mécréance du trio, leur hypocrisie et leurs scandales ». [5]

Il dit également : « Quiconque pense que 'Uthmân a été injustement assassiné est pire que les adorateurs du veau ». [6]

Telle est la manière des gens qui suivent leurs passions : soit un excès d'amour, soit un excès de haine. Les chiites reprochent à Mu'âwiya ﷺ le fait d'avoir soi-disant ordonné d'insulter 'Alî dans la mosquée. Or, ils ne cessent de faire la même chose à l'égard d'Abû Bakr et de 'Umar chaque jour, sans aucune gêne.

1 *Al-kâfî min al-usûl, kitâb al-ḥujja*, p.240.
2 *Al-anwâr al-ni'mâniyya*, t.1 p.61.
3 *Ḥaqq al-yaqîn* d'al-Majlisî, p.204.
4 *Ḥadîqat al-shî'a*, p.275.
5 *Biḥâr al-anwâr*, t.8 pp.208-252.
6 *Ḥaqq al-yaqîn*, p.270.

Un nouveau livre témoigne de leur acharnement

Nous espérions que les ouvrages parus après la révolution iranienne seraient plus modérés que les anciens dont les théologiens chiites évitent de parler, mais nous nous trouvons face au même style que les anciens livres. Prenons l'exemple de *kadhdhabû 'alâ al-shî'a*, écrit par Muḥammad al-Riḍâ al-Riḍwâ et édité après la révolution iranienne, ou « Comment j'ai été guidé... » de Muḥammad Tijânî qui décrit les Compagnons ﷺ comme étant des menteurs et des ennemis d'Allah et de Son Prophète ﷺ.

Nous avons constaté dernièrement que des centres de propagande chiite dans le monde se sont chargés de la traduction dans différentes langues du livre « Comment j'ai été guidé... » Dans cet ouvrage, l'auteur parle de son expérience dans le soufisme quand il était loin de la sunna et ensuite comment il choisit le chiisme. Il suffit de jeter quelques coups d'oeil rapides sur les chapitres de ce livre pour voir à quel point Allah a « guidé » cet homme à insulter et à dénigrer les Compagnons du Prophète ﷺ et ses épouses. Citons quelques extraits de son livre :

– les Compagnons ont mis le Prophète en colère ;

– ils étaient perdus et se considéraient supérieurs au Prophète ;

– ils ne reconnaissaient pas les droits du Prophète et ne les respectaient pas ;

– la désobéissance des Compagnons et leur refus d'exécuter les ordres du Messager de Dieu ;

– ils désobéissaient aux ordres d'Allah ;

– ils se sont considérés au-dessus de leur Prophète ;

– ils ne méritent aucun respect ;

– ils avaient payé les faibles d'esprit pour qu'ils racontent de faux hadiths[1] parlant de leurs vertus ;

– 'Umar s'oppose à l'ordre du Prophète ;

– les Compagnons sont devenus apostats. Donc, ils ne méritent ni la récompense d'Allah ni Son pardon ;

– ils avaient abandonné le djihad et s'étaient attachés à la vie de ce monde ;

– ils ont mécru, changé, falsifié et ont dit : « Nous avons entendu et nous avons désobéi » ;

– ils reconnaissaient qu'ils avaient changé la sunna du Prophète ;

– 'Âisha a falsifié la sunna du Prophète.

Ses autres ouvrages *fas'alû ahl al-dhikhr in kuntum lâ ta'lamûn* et *ma'a al-ṣâdiqîn* expriment la même doctrine de dénigrement. Cet homme s'est égaré du droit chemin en accusant d'infidélité les premiers prêcheurs de l'islam et en insultant les femmes du Prophète ﷺ. Cette haine n'a aucun lien avec la guidance qu'ils prétendent. Il n'a fait que passer de l'égarement du soufisme à celui du chiisme. Quand il était soufi, il était proche du chiisme.

Dans son introduction, Ibn Khaldûn explique que le soufisme est un engendrement chiite. Surtout que les points communs entre les deux sectes sont nombreux, tels que la

1 C'est une contradiction de sa part, car il utilise des hadiths d'al-Tirmidhî, du musnad et d'Abû Dâwud, mais sans s'assurer de l'authenticité du hadith ou de sa chaîne de transmission. Il ne suffit pas de dire que le hadith est rapporté par Ahmad, al-Tirmidhî ou Mâlik sans vérifier au préalable l'authenticité de la narration. En réalité, ce sont les chiites qui ont inventé des hadiths et ils le reconnaissent. Leurs livres sont pleins de hadiths inventés précisant les vertus des pleurs et des cris pour al-Ḥusayn, ainsi que les vertus des visites des tombeaux des imams qui selon eux équivaudraient à cent pèlerinages et *'umra*.

transformation des tombeaux en lieux de prière, ainsi que la croyance liée à l'infaillibilité et aux pouvoirs des imams et des saints dans l'univers et l'imploration de leur secours.

Avant de passer au chiisme, cet auteur aurait pu lire quelques livres parmi des milliers d'ouvrages écrits par les gens de la sunna qui ont répondu et proclamé l'égarement de soufis. Mais il a préféré ce bas monde et a suivi ses passions.

Les chiites et les soufis partagent la désobéissance au commandement divin : ﴿Les mosquées sont consacrées à Allah, n'invoquez donc personne avec Allah﴾. (72: 18). Ces deux communautés vénèrent un grand nombre de tombeaux et pratiquent énormément d'innovations alors qu'Allah dit : ﴿Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Invoquez-les donc et qu'ils vous répondent, si vous êtes véridiques﴾. (7: 194) ; ﴿Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation, et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre﴾. (35: 14).

Le but de ce livre est de démontrer l'impossibilité du rapprochement entre sunnites et chiites tant que ces derniers persistent à diffamer les Compagnons du Prophète ﷺ et les mères des croyants, à les accuser d'avoir altéré le Coran et comploté contre le Prophète ﷺ.

Le but du rapprochement et de l'unité est d'unir les cœurs et d'engendrer un amour mutuel, mais peut-on rapprocher deux cœurs, l'un rempli d'amour pour les Compagnons ﷺ et l'autre rempli de haine contre eux ?

Le livre « Comment j'ai été guidé... » est la preuve que les chiites d'aujourd'hui ne sont pas différents de ceux d'hier et que les contemporains n'ont pas cessé d'insulter les Compagnons du Prophète ﷺ. N'est-ce pas une leçon pour les personnes sincères chargées de propager la foi musulmane ?

L'histoire garde toujours en mémoire les œuvres des Compagnons du Prophète ﷺ, ceux qui ont combattu avec leurs biens, leur vie et leur famille et ont conquis des régions entières afin de propager l'islam. Qui a fait tout cela si ce n'est eux? Certains chiites témoignent leur gratitude envers les Compagnons pour leur rôle dans la propagation de l'islam.

Le savant Muḥammad Ḥasan Âl Kâshif al-Ghiṭâ' dit: « Lorsque 'Alî a vu qu'Abû Bakr et 'Umar avaient fait un grand effort pour répandre le credo de l'unicité d'Allah en multipliant les conquêtes sans se privilégier, il leur a prêté serment d'allégeance ».[1]

Le conflit entre les Compagnons

Les gens de la sunna se taisent à propos de ce qui arriva entre les Compagnons ﷺ et disent que c'était un trouble dont Allah nous a préservés. Pourquoi donc ne pas préserver nos longues puisque Allah ne nous demandera aucun compte sur ce qui se déroula entre eux? Allah dit: ﴿Voilà une génération bel et bien révolue. À elle ce qu'elle a acquis et à vous ce que vous avez acquis. On ne vous demander pas compte de ce qu'ils faisaient﴾. (2: 134).

Les principaux points de divergence entre les sunnites et les chiites concernent le dénigrement des Compagnons par les théologiens chiites. Ce point a préparé le terrain pour d'autres types de problèmes comme la diffamation des épouses du Prophète ﷺ, la mise en cause de l'authenticité du Coran, le dogme du retour et le discrédit de la sunna transmise par les Compagnons du Prophète ﷺ.

Si l'on demande aux chiites qui prétendent que l'imamat est mentionné dans le Coran: « Où cela se trouve-t-il? »,

1 *Aṣl al-shî'a wa uṣûlihâ*, p.91.

ils répondent : les Compagnons ont retiré ces textes du Coran et ils les ont dissimulés.

Quoi que l'on fasse, toute tentative de rapprochement entre les deux communautés sera vouée à l'échec tant que la question portant sur les Compagnons ne sera pas réglée. Ce sentiment d'orgueil à l'égard des Compagnons et leur dénigrement sont une preuve de l'invalidité de leur doctrine.

Qui a commencé à insulter les Compagnons ?

D'après un grand théologien chiite appelé al-Nûbakhtî, la première personne impliquée dans le dénigrement des Compagnons ﷺ et à avoir instauré cette pratique était un juif du nom de 'Abd Allah Ibn Sabâ', qui avait prétendu être musulman. Al-Nûbakhtî a montré clairement que ce juif était celui qui avait commencé à insulter les Compagnons et tout particulièrement Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân ﷺ.

Il déclare : « 'Abd Allah Ibn Sabâ' est parmi ceux qui ont ouvertement dénigré Abû Bakr, 'Umar 'Uthmân et les Compagnons, et les ont renié en disant que 'Alî lui avait ordonné de le faire. 'Alî convoqua alors l'homme qui avoua son acte. Ainsi, 'Alî donna l'ordre de l'exécuter. Mais les gens crièrent : "Ô commandeur des croyants ! Exécuterais-tu un homme qui invite les gens à vous aimer ?" »

Il ajoute : « Quand il était juif, 'Abd Allah Ibn Sabâ' disait que Yûsha' Ibn Nûn (Josué) était désigné par Moïse comme successeur. Lorsqu'il se convertit, il commença à parler de la désignation de 'Alî comme successeur au Prophète... Il fut le premier à avoir déclaré la succession de 'Alî comme obli-

gation. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui divergent avec les chiites attribuent le *rafḍ*[1] au judaïsme ».[2]

En effet, une des raisons pour lesquelles on appelle les chiites *râfiḍa*, selon al-Mîrzâ Taqî, remonte à l'époque de Zayd Ibn 'Alî ﷺ, un membre d'*ahl al-bayt*, qui avait reproché aux chiites d'insulter Abû Bakr et 'Umar ﷺ. Ils lui demandèrent : « Que penses-tu d'eux ? » Il répondit : « Je ne dis d'eux que du bien ». Ils lui dirent : « Alors, tu ne fais plus partie des nôtres ». Ils l'abandonnèrent et le renièrent. Zayd Ibn 'Alî déclara : « Ils nous ont renié aujourd'hui ».

Depuis ce jour, ils furent appelés *râfiḍa*. L'imam Zayd utilisait cette appellation pour désigner ceux qui exagéraient dans cette doctrine chiite et se permettaient d'insulter les Compagnons ﷺ.[3]

Un jour, 'Abd Allah Ibn Sabâ' vint trouver 'Alî pour le monter contre Abû Bakr et 'Umar. 'Alî le repoussa en disant : « N'avez-vous que cela à faire ? »[4]

Les chiites ne tireraient-ils point une leçon de la position de 'Alî vis-à-vis de 'Abd Allah Ibn Sabâ', surtout lorsqu'il voulut le faire exécuter parce qu'il n'arrêtait pas d'insulter les Compagnons du Prophète ﷺ ? De quel côté peut-on mettre les chiites aujourd'hui ? Est-ce du côté de 'Alî qui voulait exécuter quiconque détestait Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân, ou bien du côté de 'Abd Allah Ibn Sabâ' qui introduisit la pratique du dénigrement contre tous les Compagnons et les épouses du Prophète ﷺ ?

1 C'est-à-dire le chiisme. Du verbe *rafaḍa*, qui signifie refuser, renier, désavouer.
2 *Firaq al-shî'a*, pp. 44-45.
3 *Nâsikh al-tawârîkh* d'al-Mîrzâ Taqî, t.3 p.590.
4 *Al-Ghârât* d'al-Thaqafî, t.1 p.203.

4. Le concept d'imamat

Les falsifications coraniques à propos de l'imamat

Muḥammad Ḥusayn Âl Kâshif al-Ghaṭa', un des grands savants chiites (m. 1376 H.) nous explique ce qu'est l'imamat pour les chiites :

« L'imamat résulte d'une désignation divine telle la prophétie. Tout comme Allah choisit qui Il veut parmi Ses serviteurs pour la prophétie, Il choisit pour l'imamat qui Il veut et ordonne à Son Prophète de le désigner ». [1]

Selon les chiites, c'est dans le Coran qu'Allah a décrété l'imamat de 'Alî et de ses enfants après lui. [2] Mais comme Abû Bakr a succédé au Prophète ﷺ, suivi de 'Umar et de 'Uthmân, ils considèrent que ces trois Compagnons ont opprimé 'Alî et lui ont pris ce qui lui revenait de droit, à lui et à ses enfants. Ils se sont donc emparé du califat par la force. Voilà pourquoi, selon les chiites, celui qui croit en la légitimité du califat de ces trois hommes est un transgresseur, voire un mécréant pour certains d'entre eux.

Al-Majlisî déclare : « Les imamites (autre nom des chiites) sont unanimes pour dire que celui qui rejette l'imamat d'un des imams et refuse l'obéissance qu'Allah a imposée à leur sujet est un mécréant qui mérité l'éternité en Enfer ».

1 *Aṣl al-shî'a wa uṣûlihâ*, p.58 ; *al-hukûma al-islâmiyya*, p.39.
2 *Al-kâfî*, t.1 p.286.

Dans *al-kâfî*, al-Kulaynî rapporte que la désobéissance à 'Alî relève de la mécréance et que croire en la prééminence de quiconque sur lui est un acte de polythéisme.[1]

La falsification des versets du Coran par les Compagnons à propos de l'imamat

Les chiites prétendent que des versets du Coran prouvant la désignation de 'Alî et de ses enfants comme imams ont été falsifiés par les Compagnons. Ceux-ci stipuleraient la désignation du calife après le Prophète ﷺ et le nommeraient par son nom.

Parmi ces versets, on trouve : ﴿ Ô Prophète ! Transmet ce qui t'a été descendu de la part de Ton Seigneur *à propos de 'Alî*! Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message ﴾. (5: 67).

Lorsque ce verset a été révélé, le Prophète ﷺ dit à 'Alî : « Si je ne transmets pas ce qui m'a été ordonné concernant ton alliance, mes actions seraient vaines ».[2]

Al-Khumaynî croit que ce complément « à propos de 'Alî » a effectivement été effacé du Coran. C'est pourquoi il déclare : « Et nous croyons que le Prophète devait désigner le calife après lui et qu'il l'a fait, car s'il ne l'avait pas fait, il n'aurait pas transmis son message ».

Il croit également qu'Allah a ordonné l'obéissance envers les imams dans le Coran[3] : ﴿ Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ﴾. Mais comment Allah nous imposerait-il l'obéissance à un imam caché dans *al-sardâb* (la grotte) ?

1 *Biḥâr al-anwâr*, t.23 p.390 ; *al-kâfî al-ḥujja*, t.1 pp. 52 et 54.
2 *Tafsîr nûr al-thaqalayn*, t.1 p.654.
3 *Al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.24.

5. La prétendue désignation de l'imam

- *Le serment de 'Alî envers les califes*
- *Voilà une génération bel et bien révolue*
- *La vérité était du côté de 'Alî*
- *Le désaccord était d'ordre politique*

La croyance en l'existence d'un texte coranique décrétant la désignation de 'Alî[1] et d'autres après lui se heurte à des obstacles de taille :

1 – toute affaire concernant les musulmans doit passer par une consultation entre eux, comme Allah le dit : ﴿...se consultent entre eux à propos de leurs affaires﴾. (42: 38). Le califat fait partie des affaires des musulmans. Ni dans le Livre d'Allah ni dans la sunna de Son Prophète ﷺ ne trouve-t-on de texte désignant sans équivoque un successeur. Ce fait est appuyé par ce qu'a rapporté al-Sharîf al-Murtaḍa dans *nahj al-balâgha*, d'après 'Alî qui dit à Mu'âwiya : « La consultation est un droit réservé aux Anṣâr et aux Émigrés. S'ils sont unanimes à propos d'un homme et le nomment imam, cela sera certes

1 Al-Khumaynî dit : « Allah a parlé au Prophète en lui révélant de transmettre ce qui lui a été descendu concernant celui qui lui succédera auprès des gens. S'agissant d'une affaire décidée, il suivit cet ordre et désigna le commandeur des croyants 'Alî comme calife ». Voir *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.43.

agréé par Allah ». [1] C'est-à-dire qu'Allah agrée ce que les Émigrés et les Anṣâr agréent pour eux-mêmes.

Il demanda ensuite à Mu'âwiya de lui prêter serment d'allégeance en lui disant : « Ceux qui ont prêté serment d'allégeance à Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân m'ont prêté serment, et comme ils l'ont fait pour eux. Le présent n'a pas à choisir et l'absent n'a pas à choisir ». [2]

Ceci prouve clairement que 'Alî croyait fermement en la légitimité du califat d'Abû Bakr et de 'Umar, choisis à l'unanimité.

2 – 'Alî Ibn Abî Ṭâlib a prêté serment d'allégeance à Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân, c'est un fait reconnu de tous. Si ce n'est que les chiites rapportent qu'il s'était rebellé, dans un premier temps, mais s'inclina par la suite et leur prêta serment. Mais ce serment d'allégeance prouve qu'il croyait en la légitimité des califes qui lui ont précédé. C'est une preuve contre les chiites.

Le savant Âl Kâshif al-Ghaṭa' dit : « Lorsque 'Alî a vu qu'Abû Bakr et 'Umar avaient fait un grand effort pour répandre le credo de l'unicité d'Allah en multipliant les conquêtes sans se privilégier, il leur prêta serment d'allégeance ». [3]

Le commentateur de nahj al-balâgha rapporte de 'Alî sa croyance en la légitimité du califat d'Abû Bakr et son droit en cela plus que tout autre. Quand il lui prêta serment, 'Alî affirma : « Nous croyons qu'Abû Bakr en est le plus digne parmi les gens. Il a été le compagnon du Prophète dans la grotte et nous reconnaissons son prestige. Le Prophète ﷺ lui ordonna de son vivant de présider à la prière des musulmans ». [4]

1 T.3 p.7.
2 *Nahj al-balâgha*, t.3 p.7 ; *al-irshâd* d'al-Mufîd, p.31.
3 *Aṣl al-shî'a wa uṣûlihâ*, p.91.
4 *Sharḥ nahj al-balâgha*, t.1 p.132.

Si, d'après al-Majlisî et al-Kulaynî, reconnaître la légitimité des califats d'Abû Bakr et de 'Umar relève de la mécréance et du polythéisme, quelle serait alors leur position au sujet de 'Alî qui leur a prêté main forte et a juré de les écouter et de leur obéir ? Or, il est infaillible, selon eux, et exempt de toute erreur, loin de toute lâcheté ou ruse.

Le serment de 'Alî envers les deux califes est une preuve convaincante et décisive

Les savants chiites ont apporté plusieurs justifications au serment d'allégeance de 'Alî envers Abû Bakr et 'Umar. En voici les plus importantes :

1 – le serment de 'Alî a été prêté par peur que l'islam disparaisse. Mais l'époque de 'Umar et de 'Uthmân fut un âge d'or si bien que le califat s'étendit à l'est jusqu'à Boukhara et à l'ouest jusqu'en Afrique du Nord. Cela dément bien cette allégation ;

2 – il leur a prêté serment d'allégeance par *taqiyya*, c'est-à-dire qu'il leur a montré extérieurement qu'il était d'accord, mais dissimulait intérieurement son refus. Cette allégation est pire que la première, car elle fait de 'Alî un peureux, un lâche, un homme avec une double personnalité qui laisse apparaître extérieurement ce qu'il refuse intérieurement. De tels traits ne font pas partie de la personnalité de 'Alî. Cela ne fait aucun doute pour ceux qui connaissent son grand courage et sa force à dire et faire appliquer la vérité, ainsi que ceux qui lisent les récits démontrant sa bravoure.

Dans *nahj al-balâgha*, al-Murtadâ rapporte de 'Alî: « J'appartiens à un peuple qui ne craint personne dans la vérité ».[1]

Si nous disons que son serment d'allégeance envers eux n'était que *taqiyya* (dissimulation), que dire alors de la place de ministre qu'il a occupée durant 25 ans sous leur califat? Il est très difficile de croire qu'il a utilisé cette *taqiyya* tout au long de ces années! Et est-ce que le fait que 'Alî ait donné en mariage sa fille à 'Umar était également par *taqiyya*?

Les gens de la sunna considèrent le fait d'attribuer l'hypocrisie à un des hommes les plus courageux sur cette terre, en l'occurrence 'Alî, comme étant une insulte à son égard. Et nous posons la question suivante: est-ce que les chiites aiment vraiment 'Alî Ibn Abî Tâlib en lui assignant ces traits de lâcheté, de couardise et d'hypocrisie?

3 – 'Alî a refusé le califat lorsqu'on le lui proposa en disant « Laissez-moi et choisissez quelqu'un d'autre! Maintenant, que je sois un ministre est préférable pour vous à ce que je devienne votre commandeur ».[2]

Après l'assassinat de 'Uthmân, lorsqu'on lui prêta serment, il déclara: « Par Allah! Je n'avais aucune envie pour le califat et je ne suis désireux d'aucun pouvoir, mais vous m'y avez invité et chargé ».[3]

'Alî ne croyait donc pas en sa désignation comme imam dans le Coran. Car jamais il n'aurait alors dit: « Laissez-moi et choisissez quelqu'un d'autre! » ni: « Par Allah! Je n'avais aucune envie pour le califat... » Il n'aurait certainement pas prêté serment à Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân. C'est une désobéissance au texte divin en supposant qu'il existe et en

1 p.159.
2 *Nahj al-balâgha*, pp. 181-182.
3 *Nahj al-balâgha*, p.322.

opposition avec le hadith de Ghadî Khum, en supposant qu'il soit authentique.

Toute le monde est d'accord pour dire qu'al-Ḥasan a concédé le califat en faveur de Mu'âwiya, un fait qu'avait annoncé le Prophète ﷺ : « Mon fils que voici sera un homme à qui Allah permettra de réconcilier deux groupes importants parmi les musulmans ». [1]

Un question surgit : pourquoi donc al-Ḥasan a-t-il concédé le califat à Mu'âwiya ? Cela est reconnu dans les livres chiites où l'on trouve que Sulaymân Ibn Sard, un des grands chiites, méprisait al-Ḥasan pour sa concession. Il lui disant : « Salut à toi, ô celui qui a humilié les croyants ! » au lieu de dire : « commandeur des croyants ». [2]

Le désaccord au sujet d'al-Ḥasan et la reconnaissance de sa faute dans la concession du califat envers Mu'âwiya entrent en contradiction avec leur conviction de son infaillibilité.

Par rapport aux autres imams, les chiites ont la ferme croyance que leurs actes et leurs paroles constituent des preuves et modèles pour l'ensemble des créatures. Cette question de désignation écrite de l'imam ne tient sur rien parce que leurs imams ont cédé le califat à d'autres. Or, leurs actes sont des preuves pour les créatures. Pourquoi les chiites insistent donc sur une chose que leurs imams ont délaissée ?

1 Al-Bukhârî et d'autres.

2 *Rijâl al-Kashî*, p.103 ; *târîkh al-Ya'qûbî*, t.2 p.215 ; *jalâ' al-'uyûn* d'al-Majlisî, t.1 p.393 ; *al-iḥtijâj* d'al-Ṭabarsî, p.148.

Voilà une génération bel et bien révolue

En quoi parler du califat et de la divergence à son propos peut-il être bénéfique ? Quel profit peut-on tirer en reparlant de choses du passé et révolues ? Serait-il sage, et ce jusqu'à nos jours, de vivre sous son ombre et de nous occuper de cette question en fouillant dans un passé qui n'est en rien profitable à notre présent ? Est-ce raisonnable de diverger aujourd'hui sur un calife prioritaire alors que ces califes sont tous morts ?

Peut-on refaire l'histoire pour accorder les rênes du califat à celui que vous souhaitez ? Aborder ce sujet n'est-il pas une pure provocation et une manigance du démon visant à diviser l'unité de la communauté et à déchirer ses liens ?

Les chiites laisseraient-ils de côté le passé s'ils cherchaient vraiment l'unité de la communauté et sa renaissance ? Vont-ils oublier ces fêtes annuelles à l'occasion de 'Âshûrâ' qui ne font que bouleverser les cœurs des enfants de la communauté, les monter les uns contre les autres, année après année, qu'attiser d'anciennes rancœurs et rouvrir des pages tournées de l'Histoire ?

La vérité était du côté de 'Alî et l'erreur du côté de ses opposants

En ce qui concerne le désaccord entre 'Alî et Mu'âwiya, les gens de la sunna sont unanimes pour dire que la vérité était du côté de 'Alî dans son combat contre Mu'âwiya et ce dernier s'était trompé en causant du tort à 'Alî et à ses partisans.

Nous invitons les chiites neutres à nous apporter ne serait-ce qu'un livre sunnite dans lequel on trouverait quoi

que ce soit disant que ‘Alî était dans l’erreur et attribuant la vérité au camp de Mu‘âwiya. Nous sommes prêts à apporter une liste de centaines de livres traitant de la foi sunnite condamnant tous l’erreur de Mu‘âwiya dans son action contre le chef des croyants ‘Alî.

Voilà pourquoi il n’est pas décent par la part des chiites de traiter les gens de la sunna d’ennemis de la famille du Prophète ﷺ[1] se rangeant toujours du côté de Mu‘âwiya contre ‘Alî. Il n’est pas décent non plus de les appeler omeyyades, c’est une injustice sur laquelle ils seront interrogés le Jour de la Résurrection.

Le désaccord était d’ordre politique

Le différend qui opposait ‘Alî et Mu‘âwiya était politique. Mais il a été transformé par les chiites en différend dogmatique fanatique, ayant pour résultat le détachement d’un groupe de la communauté qui était unie, qui adoptera une structure nouvelle et autonome dans le domaine des convictions et de la jurisprudence.

Le problème entre ‘Alî et Mu‘âwiya tournait-il vraiment autour de tout cela ? Ou concernait-il un tout autre registre qui n’avait aucun lien avec leur conviction, qui elle était unique et qu’ils ont tous deux adoptée du Prophète ﷺ ?

Selon Mu‘âwiya, il fallait capturer et exécuter de manière urgente les assassins du calife ‘Uthmân, époux de deux filles du Prophète ﷺ, alors que ‘Alî pensait plutôt qu’il

1 Ni‘mat Allâh al-Jazâ’irî rapporte que les sunnites sont des ennemis selon les chiites, qu’ils sont mécréants et impurs à l’unanimité des savants chiites imamites et qu’ils sont pires que les juifs et les chrétiens. L’un des signes de leur animosité est qu’ils considèrent qu’un autre que ‘Alî était plus digne du califat. Voir al-*anwâr al-ni‘mâniyya*, t.2 pp.206-208.

était primordial de patienter et d'attendre jusqu'à ce que la révolte se calme. Sa vision était judicieuse et juste ; tout autre avis était erroné !

'Alî lui-même fit la lumière sur cette vérité dans cette parole rapportée par les chiites : « Notre affaire commença quand nous nous sommes rencontrés, nous et les gens du Shâm (le camp de Mu'âwiya). Il en ressort que notre Seigneur est le même, notre Prophète est le même, notre prêche pour l'islam est le même. Nous ne les dépassons en rien dans la foi en Allah et la croyance en Son Prophète, et ils ne nous dépassent en rien, si ce n'est que nous avons divergé au sujet du sang de 'Uthmân ». [1]

1 *Nahj al-balâgha*, t.3 p.114.

6. L'amour de ʿAlî pour les Compagnons

- *La position de ses enfants par rapport aux Compagnons*
- *Les liens entre la famille du Prophète ﷺ et les Compagnons*
- *Des martyrs avec al-Husayn à Karbala inconnus des chiites*
- *Débat entre l'imam Mâlik et un ennemi des Compagnons*

En lisant les propos suivants de ʿAlî, on remarque qu'il n'y a aucun différend ou haine entre lui et les Compagnons du Prophète ﷺ, comme se l'imaginent les chiites. Bien au contraire, il était attristé par leur mort et regrettait leur départ : « Où sont les gens qui ont été invités à l'islam et l'ont accepté, ont lu le Coran et l'ont appliqué, ont fait sortir leurs épées de leur fourreau, ceux qui ont conquis les recoins de la terre, avancée sur avancée et rang par rang, les yeux emplis de larmes, le ventre vidé par le jeûne, les lèvres sèches par les invocations, les visages palis par leurs veillées, sur leur face la poussière des craintifs ? Ceux-là sont mes frères défunts, c'est en tout état de cause qu'ils nous manquent et que nous nous mordons les doigts d'être séparés d'eux ». [1]

Il n'y a pas de preuve plus forte de la fraternité agréable et inébranlable entre ʿAlî et les Compagnons que le mariage

1 *Nahj al-balâgha*, p.235.

de sa fille Um Kulthûm avec 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb, un fait reconnu dans les livres et les références chiites. [1]

Lorsque 'Umar consulta 'Alî pour partir lui-même combattre les Byzantins, 'Alî l'en empêcha et lui dit : « Tu es la protection des Arabes et leur référent, un appui pour les gens et un refuge pour les musulmans. Les non-Arabes en te voyant demain diront : celui-ci est la tête des Arabes ; si vous le tuez, vous serez en paix ». 'Umar suivit son conseil et ne sortit pas les combattre. [2]

Les chiites rapportent de 'Alî ces paroles : « J'ai vu les Compagnons de Muḥammad, mais je n'ai vu personne qui leur ressemble. Ils se réveillaient décoiffés et pleins de poussière alors qu'ils avaient passé la nuit prosternés et debout, ils se reposaient tantôt sur leur front, tantôt sur leurs joues. En se rappelant leur destinée (ce qu'ils craignaient dans l'au-delà), ils se tenaient debout comme sur des braises et ils prolongeaient tant les prosternations qu'on croyait voir entre leurs yeux des vagues de personnes venues présenter leurs condoléances. Si Allah est évoqué, leurs yeux versent des larmes jusqu'à atteindre la poitrine et ils oscillent tels des arbres un jour de grand vent par peur du châtiment et espoir en la récompense ». [3]

1 Ce mariage dément les versions inventées de toute pièce par des menteurs rapportant que 'Umar frappa avec son pied Fâtima qui était enceinte, si bien que le bébé décéda. Imaginez-vous qu'un homme frappe votre épouse et a été la cause de la mort de votre enfant. Lui donneriez-vous votre fille en mariage et accepteriez-vous qu'il devienne votre gendre ? En outre, ces versions forgées font état d'un homme qui s'appelait Qanfûdh, rien à voir avec 'Umar! Voir *biḥâr al-anwâr*, t.43 pp.198-200.

2 *Nahj al-balâgha*, t.2 p.18 et t.2 p.30.

3 *Nahj al-balâgha*, pp. 182-189.

'Alî disait aussi à propos de 'Uthmân : « Les gens l'ont insulté (comme les chiites aujourd'hui), mais j'étais un homme parmi les Émigrés qui cherchait énormément son agrément ».[1]

La position de ses enfants par rapport aux Compagnons

Al-Tabarsî rapporte d'après al-Bâqir : « Je ne nie pas le mérite de 'Umar, mais Abû Bakr est meilleur que 'Umar ».[2]

Une femme entra chez Ja'far Ibn Muḥammad, le sixième imam, et le questionna sur Abû Bakr et 'Umar. Il répondit : « Reconnais-les ! » Elle dit : « Je dirai à mon Seigneur si je Le rencontre que tu m'as ordonné de les reconnaître ? » – « Oui », répondit-il.[3]

Un homme s'étonna de Muḥammad Ibn 'Alî (membre d'*ahl al-bayt*) lorsqu'il décrivit Abû Bakr comme étant *al-ṣiddîq* (le véridique). Il lui demanda : « Le décris-tu ainsi ? » Il répondit : « Oui, *al-ṣiddîq*. Et celui qui ne l'appelle pas *al-ṣiddîq*, Allah ne croira aucune de ses paroles le Jour de la Résurrection ».[4]

Al-Mas'ûdî évoque que lorsqu'on assassina 'Uthmân, tandis qu'il lisait le Coran et le tenait entre ses mains, sa femme monta et hurla : « Le commandeur des croyants a été tué ! » Al-Ḥasan et al-Ḥusayn entrèrent et le trouvèrent alors que son âme l'avait quitté, qu'Allah l'agrée ! Ils l'ont pleuré et 'Alî, Ṭalḥa, al-Zubayr et Sa'd, ainsi que d'autres parmi les Émigrés et les Anṣâr en furent informés. 'Alî entra dans la demeure (du crime) triste de la perte d'un être cher. Il dit à

1 *Nahj al-balâgha*, t.3 p.12.
2 *Al-iḥtijâj*, p.230.
3 *Al-kâfî al-rawḍa*, t.8 p.101.
4 *Kashf al-ghumma*, t.2 p.174.

ses fils al-Ḥasan et al-Ḥusayn : « Comment a-t-on pu tuer le commandeur des croyants alors que vous étiez près de la porte ? » Il gifla al-Ḥasan et frappa la poitrine d'al-Ḥusayn. Il insulta Muḥammad Ibn Ṭalḥa et réprouva ʻAbd Allah Ibn al-Zubayr. [1]

Les liens entre la famille du Prophète ﷺ et les Compagnons

ʻAlî aimait tant les trois califes qu'il appela trois de ses enfants par leurs prénoms : Abû Bakr Ibn ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib, ʻUmar Ibn ʻAlî et ʻUthmân Ibn ʻAlî. Les chiites l'ont d'ailleurs reconnu. [2] Il maria sa fille Um Kulthûm à ʻUmar.

Al-Ḥusayn, quant à lui, a appelé ses enfants Abû Bakr et ʻUmar, et les enfants d'al-Ḥusayn ont fait de même. Tout ceci par amour et bénédiction pour les Compagnons du Prophète ﷺ. Ce sont toutes des vérités que les savants chiites ont écrites dans leurs livres. [3]

Quant à Mûsâ Ibn Jaʻfar, le septième imam chez les chiites, il a appelé un de ses enfants Abû Bakr [4] et il avait une fille qu'il appela ʻÂisha [5], comme son grand-père ʻAlî Ibn al-Ḥusayn Ibn ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib avait appelé sa fille ʻÂisha. [6]

Le dixième imam des chiites, ʻAlî Ibn Muḥammad al-Hâdî, a eu un fils du nom d'al-Ḥasan et une fille du nom

1 *Murûj al-dhahab*, t.2 p.344.
2 *I'lâm al-warâ'* d'al-Ṭabarsî, p.203 ; *al-irshâd* d'al-Mufîd, p.186 ; *târîkh al-ya'qûbî*, t.2 p.213 ; *maqâtil al-ṭâlibîn* d'Abû Faraj al-Aṣbahânî, p.142 ; *kashf al-ghumma* d'al-Arbalî, t.2 p.64 ; *jalâ' al-'uyûn* d'al-Majlisî, p.182.
3 *I'lâm al-warâ'*, p.123 ; *târîkh al-ya'qûbî*, p.228 ; *maqâtil al-ṭâlibîn*, pp.78 et 119 ; *jalâ' al-'uyûn*, p.582.
4 *Kashf al-ghumma*, t.2 p.217 ; *maqâtil al-ṭâlibîn*, p.561.
5 *Kashf al-ghumma*, t.2 p.90.
6 *Kashf al-ghumma*, t.2 p.334 ; *al-fuṣûl al-muhimma*, p.283.

de 'Âisha.[1] 'Abd Allah Ibn Ja'far Ibn Abî Ṭâlib eut un fils qu'il prénomma Abû Bakr.[2] Al-Ḥasan Ibn 'Alî eut trois enfants et l'un deux s'appelait 'Umar.[3]

Ja'far Ibn Muhammad, le sixième imam, disait: « Abû Bakr m'a mis au monde deux fois ».[4] C'est parce que son lien de parenté avec lui lui venait de deux côtés: d'une part, du côté de sa mère Fâṭima Bint al-Qâsim Ibn Abî Bakr, de l'autre, de sa grand-mère Asmâ' Bint 'Abd al-Raḥmân Ibn Abî Bakr. Elle est la mère de Fâṭima Bint al-Qâsim Ibn Muḥammad Ibn Abî Bakr.

Tout ceci confirme que les chiites n'adoptent pas la même position vis-à-vis des Compagnons que celle d'*ahl al-bayt*. Sinon, y a-t-il quelqu'un parmi les chiites qui accepterait d'appeler son enfant Abû Bakr ou 'Âisha alors qu'*ahl al-bayt* l'ont fait? Ou bien est-ce là une autre erreur qu'ont commise les imams « infaillibles » à ajouter à celle qu'ils ont commise en prêtant serment d'allégeance aux deux premiers califes, ainsi qu'à la concession d'al-Ḥasan du califat en faveur de Mu'âwiya?

Par ce biais, on peut voir clairement « l'amour » des chiites pour *ahl al-bayt* en leur faisant passer ce petit test: suivront-ils la famille du Prophète ﷺ en appelant leurs enfants Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Âisha, un fait rapporté dans les livres chiites mêmes? S'ils ne le font pas, l'alliance qu'ils prétendent leur accorder ne sera qu'une publicité.

1 *Kashf al-ghumma*, t.2 p.334; *al-fuṣûl al-muhimma*, p.283.
2 *Maqâtil al-ṭâlibîn*, p.561.
3 *Târîkh al-ya'qûbî*, t.2 p.228; *'umdat al-ṭâlib*, p.81; *muntahâ al-âmâl* d'al-Qummî, t.1 p.240; *al-fuṣûl al-muhimma*, p.166.
4 *'Umdat al-ṭâlib*, p.195; *al-irshâd*, p.186; *al-kâfî kitâb al-ḥujja*, t.1 p.476.

Des martyrs avec al-Husayn à Karbala inconnus des chiites

Beaucoup de chiites peuvent ressentir un choc lorsqu'ils découvrent une vérité qui leur était cachée, à savoir l'existence d'un frère d'al-Husayn et également un fils s'appelant tous deux Abû Bakr. Il avait aussi un autre frère qui s'appelait 'Umar. Tous les trois sont morts martyrs à Karbala.

Les plus importantes sources chiites[1] ont relaté que parmi ceux qui moururent à Karbala avec al-Husayn, il y avait Abû Bakr Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib, le frère d'al-Husayn, et Abû Bakr Ibn al-Husayn Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib. Al-Majlisî dit: « 'Umar Ibn al-Hasan Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib est l'un de ceux qui tombèrent martyrs à Karbala ».[2]

Mais al-Asfahânî l'a contredit en disant qu'il n'a pas été tué, mais a été fait prisonnier.[3]

C'est un fait historique ignoré par la plupart des chiites, si pas tous. Certes, le nom du frère d'al-Husayn est Abû Bakr. Al-Husayn avait un fils du nom d'Abû Bakr et al-Hasan avait un enfant du nom de 'Umar. Ceux-là furent tués avec al-Husayn, mais ils portaient les noms de ceux que les chiites accusent d'oppression envers la famille du Prophète ﷺ et la prise de force de ce qui leur revenait de droit.

Il est étonnant que les noms de ces derniers soient dissimulés dans les pièces de théâtre annuelles racontant l'assassinat d'al-Husayn pendant 'Âshûrâ'. Ces trois personnes portent le nom de deux hommes que les chiites maudissent quotidiennement.

1 *Maqâtil al-ṭâlibîn*, pp. 87, 142 et 188; *kashf al-ghumma*, t.2 p.64; *jalâ' al-'uyûn*, p.586; *al-tanbîh wal-ishrâf* d'al-Mas'ûdî, p.263.
2 *Jalâ' al-'uyûn*, p.586.
3 *Maqâtil al-ṭâlibîn*, p.119.

Les savants chiites évitent de dévoiler cette vérité prouvant la véritable relation inébranlable et l'amour grandiose ainsi que les liens forts qui existaient entre la famille du Prophète ﷺ et les Compagnons, tout particulièrement Abû Bakr et 'Umar.

Débat entre l'imam Mâlik et un ennemi des Compagnons

Un homme vint dire à l'imam Mâlik : « Je hais telle et telle personne (parmi les Compagnons) ». Mâlik lui dit : « Allah a dit : ﴿ [Il appartient aussi] aux Émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d')Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques ﴾ ». Mâlik demanda alors à l'homme : « Fais-tu partie de ceux-ci ? » L'homme répliqua : « Non ». Mâlik récita ensuite le verset suivant le précédant : « ﴿ [Il appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces émigrés] ont reçu et qui les préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent ﴾ ». Mâlik demanda à l'homme : « Fais-tu partie de ceux-ci ? » – « Non », répondit l'homme. L'imam récita alors le verset suivant : « ﴿ Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur ! Pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru ! Seigneur ! Tu es Compatissant et Très Miséricordieux » ﴾ ». Mâlik demanda à l'homme : « Fais-tu partie de ceux-ci ? » – « Je l'espère », répondit l'homme. Mâlik répliqua : « N'est pas de ceux-ci celui qui insulte ceux-là (les Compagnons) ».

Le même débat s'est produit avec 'Alî Ibn al-Ḥusayn Ibn Abî Ṭâlib, al-Arbalî l'a rapporté dans *kashf al-ghumma.* [1]

Ceux qui insultent Abû Bakr et 'Umar oublient que ces derniers n'étaient pas simplement des Compagnons du Prophète ﷺ, mais de sa famille également. Il était leur gendre. Il maria ses deux filles à 'Uthmân et épousa la fille d'Abû Bakr et celle de 'Umar. Le Prophète ﷺ était-il donc entouré de mauvaise compagnie et de mauvaises femmes alors qu'il interdisait à sa communauté de côtoyer les mauvaises fréquentations et d'épouse les mauvaises femmes ?

1 T.2 p.78.

7. Qui donc a bien pu tuer al-Husayn ?

- *'Âshûrâ', occasion de fête et non de tristesse*
- *La position de 'Alî envers son groupe*
- *La position d'ahl al-bayt par rapport aux chiites*

L'importante question qui se pose est la suivante : qui sont les meurtriers d'al-Husayn ? Sont-ce les sunnites ? Ou bien Mu'âwiya ? Ou encore Yazîd, fils de Mu'âwiya ? Qui ? La surprenante vérité est que nous trouvons de nombreux livres chiites qui confirment et certifient que c'est le groupe même d'al-Husayn qui l'a tué !

Muhsin al-Amîn déclare : « 20.000 Irakiens ont prêté serment à al-Husayn. Ils l'ont trahi et s'attaquèrent à lui bien qu'ils lui avaient prêté serment d'allégeance. Et ils l'ont tué ». [1]

Avant qu'ils ne le tuent, al-Husayn leur tint ces propos : « Ne m'avez-vous pas écrit que les fruits étaient mûrs et que je viendrais vers des soldats prêts pour la guerre ? Puissiez-vous périr, ô groupe ! Malheur à vous lorsque vous avez paniqué et nous avez demandé secours, vous avez retourné notre propre épée contre nous et éteint un feu que nous avions attisé contre vos ennemis et les nôtres. Vous vous êtes alors ligués contre vos alliés et avez aidé vos ennemis !

1 *A'yân al-shî'a*, t.1 p.34.

Vous vous êtes empressés de nous prêter serment tel l'envol des mouches et vous vous êtes précipités sur nous comme des papillons. Ensuite, vous avez renoncé à notre allégeance injustement. Que les tyrans de cette communauté soient éloignés et anéantis à jamais ! »[1]

Ensuite, al-Ḥurr Ibn Yazîd, un compagnon d'al-Ḥusayn, interpella ces hommes alors qu'il était debout à Karbala : « Avez-vous appelé cet adorateur pieux pour que lorsqu'il vient à vous vous le livriez, l'attaquiez pour le tuer et qu'il soit tel un prisonnier entre vos mains ? Qu'Allah ne vous abreuve point le jour de la soif ! »[2]

Al-Ḥusayn a aussi invoqué Allah contre son groupe : « Ô Allah ! Tu les a fais jouir momentanément, divise-les en différentes sectes ! Fais que leurs dirigeants ne soient jamais satisfaits d'eux ! Ils nous ont appelés pour nous assister, mais par la suite, ils nous ont attaqués et nous ont tués ».[3]

L'historien chiite al-Ya'qûbî rapporte dans sa chronique que lorsque 'Alî Ibn al-Ḥusayn vint à Koufa, il vit les femmes de cette ville pleurer et crier. Il s'écria : « Celles-ci pleurent sur nous, mais qui donc nous a tués (sinon eux) ? »[4]

Quand al-Ḥasan se désista en faveur de Mu'âwiya et qu'il se réconcilia avec lui, il parla au groupe d'al-Ḥusayn, les mêmes qui avaient tué al-Ḥusayn et l'avaient trahi, et dit : « Ô gens de Koufa ! Vous m'avez abasourdi par trois faits : votre assassinat de mon père, votre dépouillement de mes biens et votre coup de poignard dans mon ventre. J'ai prêté serment d'allégeance à Mu'âwiya, écoutez donc et obéissez ! » Un

1 *Al-iḥtijâj* d'al-Ṭabarsî, p.145.
2 *Al-Irshâd*, p.234 ; *i'lâm al-warâ' bi a'lâm al-hudâ*, p.242.
3 *Al-Irshâd*, p.241 ; *i'lâm al-warâ'*, p.949 ; *kashf al-ghumma*, t.2 pp.18 et 38.
4 *Târîkh al-Ya'qûbî*, t.1 p.235.

homme des Banû Asad le poignarda alors dans la cuisse et le frappa jusqu'à atteindre l'os.[1]

Ces livres, avec les numéros de page, montrent clairement que ceux qui faisaient soi-disant partie du groupe d'al-Ḥusayn et le soutenaient sont les mêmes qui l'ont tué. Ensuite, ils ont versé des larmes sur lui et ont laissé apparaître qu'ils pleuraient. Jusqu'à aujourd'hui, ils continuent de suivre le cortège funèbre de ceux qui l'ont tué.

Même si ces pleurs reflètent l'intensité de l'amour pour *ahl al-bayt*, alors pourquoi ces pleurs ne sont-ils pas plutôt pour Ḥamza, l'oncle du Prophète ﷺ? L'atrocité avec laquelle il a été tué n'est pas moindre que le meurtre d'al-Ḥusayn. Pourquoi ne lui célèbrent-ils pas de cérémonie annuelle pendant laquelle ils frapperaient leur visage, déchireraient leurs vêtements et s'assèneraient des coups d'épées et de poignards? Ne fait-il donc pas partie de la famille du Prophète ﷺ? Et pourquoi ces pleurs ne sont-ils pas pour la mort du Prophète ﷺ, car le malheur de sa mort dépasse tout autre ?

'Âshûrâ', une occasion de fête et non de tristesse

'Âshûrâ' est une occasion de fête et de remerciement envers Allah. C'est ce jour où Allah a délivré Moïse et son peuple et noyé Pharaon et son armée. Quand le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine, il trouva que les juifs jeûnaient le jour de 'Âshûrâ'. Il les questionna à ce propos et ils répondirent: « C'est un grand jour, Allah a délivré Moïse et noyé Pharaon ». Il leur dit alors: « Je suis plus en droit que vous de

1 *Kashf al-ghumma*, p.540; *al-irshâd*, p.190; *al-fuṣûl al-muhimma*, p.162; *murûj al-dhahab* d'al-Mas'ûdî, t.2 p.431.

me réclamer de mon frère Moïse ». Il jeûne ce jour et ordonna son jeûne. [1]

Mais comment cette sunna de notre Prophète ﷺ de jeûner dans la joie s'est-elle changée en coups sur les visages et en pleurs de tristesse ?

La position de ʻAlî et de ses enfants par rapport à leur groupe

La plupart des textes qui vont suivre ont été puisés des livres chiites de référence comme *nahj al-balâgha*, montrant la colère de ʻAlî et de ses enfants envers leur groupe. Nous citerons parmi eux sa parole lors des préparatifs pour la guerre contre Muʻâwiya : « Sachez que je vous ai appelés à combattre ce peuple, nuit et jour, discrètement et ouvertement. Ne vous ai-je point dit : "Attaquez-les avant qu'ils ne vous attaquent" ? Vous vous êtes alors résignés et vous avez trahi au point que les attaques furent lancées contre vous. Je vous ai mobilisés pour le djihad, mais vous n'y êtes pas allés. [2] Je vous ai donné des ordres, mais vous n'écoutez pas. Je vous ai appelés discrètement et ouvertement, mais vous n'avez pas répondu. Je vous engage le matin et vous revenez à moi le soir tel le dos du serpent. [3] J'aurais aimé ne vous avoir jamais vus ni rencontrés. Qu'Allah vous tue ! Vous avez certes empli mon cœur de pus et ma poitrine de colère, et vous avez mis mon plan en échec par la désobéissance et la trahison ». À tel point que Quraysh dit : « ʻAlî Ibn Abî Ṭâlib

1 Al-Bukhârî et Muslim.

2 Comparons cela avec les propos de l'auteur du livre « Comment j'ai été guidé », qui a accusé les Compagnons d'avoir abandonné le djihad et de s'être attachés à ce monde.

3 Le matin, ils sont prêts pour la guerre et le soir ils trahissent.

est un homme courageux, mais il n'a aucune science de la guerre ».[1]

« J'aurais aimé qu'Allah nous sépare et me fasse rejoindre ceux qui sont plus dignes de moi que vous. Allah, je les ai dégoûtés et ils m'ont dégoûté, je les ai lassés et ils m'ont lassé. Accorde-moi des gens meilleurs qu'eux et donne-leur quelqu'un de plus mauvais que moi! »[2]

« Ô ceux dont les cœurs sont présents, mais les esprits absents, dont les passions sont instables, par qui les gouverneurs sont éprouvés! Votre allié obéit à Allah, mais vous lui désobéissez. Le chef de Damas désobéit à Allah, mais ses partisans lui obéissent. Comme j'aimerais, par Allah, que Mu'âwiya dépense quelques dinars et prenne de moi dix d'entre vous en ne me donnant qu'un seul homme d'entre eux! »

« Je loue Allah pour ce qu'Il a décidé et de m'avoir éprouvé par vous, ô groupe! Si on lui ordonne, il n'obéit pas; si on l'appelle, il ne répond pas. Par Allah! Quand viendra mon jour, Allah me séparera de vous et maintenant je suis contraint de rester en votre compagnie. N'est-il pas étrange que Mu'âwiya appelle les rudes injustes qui le suivent sans subsides ni rétribution? Moi, je vous propose une rétribution, mais vous vous séparez de moi et vous vous retournez contre moi ».[3]

« Ô gens de Koufa! J'ai été éprouvé par vous par trois choses et deux autres: un sourd qui entend, un muet qui parle et un aveugle qui voit, pas de libres sincérités lors de rencontres ni de frères de confiance lors de l'épreuve. Ô semblables des chameaux! Le berger s'en est allé. Chaque

1 *Nahj al-balâgha*, pp. 68 et 80.
2 *Nahj al-balâgha*, p. 65.
3 *Nahj al-balâgha*, t.2 p. 100.

fois qu'on les regroupe d'un côté, ils se séparent d'un autre côté ».[1]

« Par Allah! Je ne pensais pas que ces gens auraient l'avantage sur nous par leur regroupement autour de leur erreur et votre divergence dans la vérité, par votre désobéissance à votre imam dans la vérité et leur obéissance à leur imam dans l'erreur, par leur remise du dépôt à son propriétaire et par votre trahison, par leur ordre dans leur pays et par votre désordre. Par Allah! Je ne crois plus en vos paroles et n'espère plus votre soutien, je ne menace plus l'ennemi par vous. À quoi pensez-vous? Quel est votre remède? Je veux me soigner par vous alors que vous êtes un mal, comment faire sortir une épine par une autre? »

« Fi de vous! Je suis las de vous blâmer, préférez-vous donc la vie d'ici-bas à celle de l'au-delà? Si je vous appelle à combattre votre ennemi, vos yeux tournent comme si vous étiez dans les affres de la mort, mais vous ne raisonnez pas. Par Allah! Je pense que si la bataille faisait rage et que la mort se répandait, vous vous écarteriez de 'Alî Ibn Abî Tâlib comme la tête est séparée (du reste du corps) ».[2]

« Si je vous ordonnais de partir un jour de chaleur, vous diriez: accorde-nous du temps de sorte que la chaleur se dissipe. Si je vous ordonnais le départ un jour de pluie, vous diriez: accorde-nous du temps de sorte que le froid se dissipe. Tout cela rien que pour éviter la chaleur et le froid ».[3]

« J'ai été éprouvé par celui qui n'obéit pas quand je lui donne un ordre et ne répond pas quand je l'appelle. N'attendez-vous pas de victoire de la part de votre Seigneur? Une religion ne vous rassemble-t-elle pas et aucune ardeur ne

1 *Nahj al-balâgha*, pp. 188-189.
2 *Nahj al-balâgha*, pp. 65, 75, 38, 82.
3 *Nahj al-balâgha*, p. 69.

vous excite ? Je me lève parmi vous en criant ! Je vous appelle en demandant votre secours, mais vous n'écoutez aucune de mes paroles et n'obéissez à aucun de mes ordres ».

« Humilié est, par Allah, celui que vous avez secouru ». [1]

La position d'*ahl al-bayt* par rapport aux chiites

Al-Ḥusayn Ibn 'Alî Ibn Abî Ṭâlib dit à propos de ses partisans parmi les gens de Koufa : « Par Allah ! Mu'âwiya est meilleur à mes yeux que ceux-ci qui prétendent être pour moi des alliés, ils ont désiré m'assassiner et ont pris mes biens. Par Allah ! Prendre un engagement de Mu'âwiya pour empêcher mon sang de couler et rassurer ma famille est meilleur qu'ils ne me tuent. Par Allah ! Si je combattais Mu'âwiya, ils me prendraient par le coup et me livreraient à lui. Je préfère faire la trêve dans la dignité qu'être tué captif ».

Al-Ṭabarsî rapporte d'al-Ḥusayn ces paroles : « Je connais certes les gens de Koufa et les ai testés. Ils n'ont aucun respect ou engagement ni dans la parole ni dans les actes, ils sont divergents. Ils nous disent que leurs cœurs sont avec nous alors que leurs sabres sont tournés vers nous ». [2]

'Alî Ibn Abî Ṭâlib a dit : « Bassora est le lieu de la descente d'Iblîs et de l'implantation du désordre ». [3]

Al-Kulaynî rapporte d'Abû al-Ḥasan, l'imam Mûsâ al-Kâẓim : « Si j'évaluais ma *shî'a*, je ne les trouverais qu'apostats ». [4]

1 *Nahj al-balâgha*, pp. 90 et 188.
2 *Al-iḥtijâj*, pp. 148-149.
3 *Nahj al-balâgha*, t.3 p.18.
4 *Al-kâfî al-rawḍa*, t.8 p.228.

8. La mut'a, mariage temporaire

Les gens de la sunna sont d'accord avec les chiites quant au fait que les textes des recueils de hadiths sunnites comme ceux d'al-Bukhârî et de Muslim, ainsi que d'autres, contiennent des versions indiquant que ce mariage temporaire était permis dans un premier temps. Cependant, ils ne sont pas d'accord avec l'attitude des chiites qui se limitent à ces hadiths abrogés sans prendre connaissance des autres hadiths authentiques qui les ont abolis et qui montrent clairement ce qui suit :

1 – le mariage dit de jouissance était autorisé dans un premier temps. Ensuite, son autorisation a été abrogée jusqu'au Jour Dernier, comme le vin qui était permis au départ et dont l'interdiction est venue par la suite dans le Coran ;

2 – il en va de même pour la consommation de la chair des ânes domestiques que la sunna a interdite après que les Compagnons la cuisaient et la mangeaient.

Ces trois éléments (le mariage temporaire, le vin et la chair d'ânes domestiques) sont des préceptes abrogés, passés de la permission à l'interdiction, en sachant que l'abrogeant et l'abrogé sont pris en considération et connus des savants chiites. Leurs livres stipulent d'ailleurs la possibilité de l'abrogation du Coran par la sunna. [1]

1 Voir *nahj al-balâgha*, p.26.

La théorie juridique chiite disant que le mariage temporaire a été interdit par 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb est invalidée par le fait que l'imam 'Alî a confirmé l'interdiction durant son califat et n'a pas contesté les Compagnons à ce sujet. Certes, pour nous, il est au-dessus de toute attitude le poussant à affirmer le faux et à cacher un savoir.

Allah a pris l'engagement avec les hommes de science de montrer la vérité aux gens et de ne pas la cacher. Le Prophète ﷺ a dit: « Celui qui dissimule un savoir aura une bride de feu le Jour de la Résurrection ».[1]

De plus, le mariage temporaire auquel les chiites ont recours diffère à la base de celui qui a été autorisé dans un premier temps, puis interdit jusqu'au Jour Dernier. En voici les preuves:

1 – les chiites ont fait de ce mariage un fondement parmi ceux de la religion et ont fait de celui qui renie ce mariage temporaire un incrédule. Ibn Bâbawayh al-Qummî, surnommé al-Ṣadûq, et al-Kâshânî ont rapporté d'après Ja'far al-Ṣâdiq: « Le mariage temporaire est ma religion et la religion de mes ascendants. Celui qui la pratique, pratique notre religion et celui qui la renie, renie notre religion et croit en une autre religion ».[2]

2 – ceux-ci l'ont classé parmi les actes méritoires qui apaisent la colère d'Allah. Ils ont prétendu que le Prophète ﷺ a dit: « Celui qui pratique le mariage temporaire, ne fut-ce qu'une fois, ne craint pas la colère du Tout-Puissant ».[3]

1 Abû Dâwud et al-Tirmidhî; authentifié par al-Albânî dans *al-targhîb wal-tarhîb* n°116

2 *Man lâ yaḥḍuruhul-faqîh*, t.3 p.366; *tafsîr minhâj al-ṣâdiqîn*, t.2 p.495.

3 *Tafsîr minhâj al-ṣâdiqîn*, t.2 p.493.

3 – Selon eux, il engendre le pardon du Tout Miséricordieux. Ils prétendent que durant l'ascension du Prophète ﷺ, Gabriel lui aurait dit: « Ô Muḥammad! Allah a dit: "J'ai pardonné à ceux qui pratiquent le mariage temporaire avec les femmes parmi les gens de ta communauté" ».[1]

Un homme demanda à Ja'far al-Ṣâdiq: « Y a-t-il une récompense pour celui qui pratique le mariage temporaire? » Il répondit: « S'il fait cela pour l'agrément d'Allah, chaque parole qu'il lui dira, Allah le comptabilisera comme une bonne action. S'il se rapproche d'elle, Allah lui pardonnera grâce à cela un péché. S'il se purifie, Allah lui pardonnera à raison de la quantité d'eau ayant coulé sur ses cheveux ».[2]

4 – Ils ont fait du mariage temporaire l'une des plus grandes causes d'accession au Paradis. Plus encore, il leur permet de concurrencer les Prophètes dans leurs niveaux au Paradis. Ils prétendent que le Prophète ﷺ a dit: « Celui qui pratique le mariage temporaire une seule fois ne craindra pas la colère du Tout-Puissant. Celui qui pratique le mariage temporaire deux fois sera ressuscité avec les vertueux. Celui qui pratique le mariage temporaire trois fois me concurrencera dans le Paradis ».[3]

5 – Ils mettent en garde celui qui se détourne du mariage temporaire contre la diminution de son mérite le Jour de la Résurrection et disent: « Celui qui quitte ce monde sans avoir pratiqué le mariage temporaire, viendra le Jour de la Résurrection le sexe mutilé ».[4]

1 *Man lâ yaḥḍuruhul-faqîh*, t.3 p.463.
2 *Man lâ yaḥḍuruhul-faqîh*, t.3 p.366.
3 *Man lâ yaḥḍuruhul-faqîh*, t.3 p.366.
4 *Tafsîr minhâj al-ṣâdiqîn*, t.2 p.495.

6 – Il n'y a pas de limite à un homme quant au nombre de femmes avec lesquelles il est permis de jouir par ce mariage et qu'il désire, même si elles étaient mille ou plus ![1]

7 – Ils permettent le mariage temporaire avec la vierge, même sans l'autorisation de son tuteur et sans témoin[2], allant ainsi à l'encontre de la parole du Prophète ﷺ : « Point de mariage sans la présence d'un tuteur et de deux témoins ! »[3]

8 – Ils permettent le mariage temporaire avec la fillette non pubère. Dans *al-kâfî*, Ja'far al-Sâdiq a été questionné au sujet de la fillette, l'homme peut-il en jouir ? Il répondit : « Oui, sauf si c'est une petite fille naïve ». L'homme demanda : « Quelle est la limite d'âge à partir de laquelle elle n'est plus naïve ? » L'imam répondit : « Dix ans ».[4]

9 – Ils permettent la sodomie et ils attribuent à l'imam al-Ridâ cette réponse suite à une question sur la sodomie de la femme : « Un verset du livre d'Allah l'a autorisée lorsque Lot dit à son peuple : ﴿ Voici mes filles, elles sont plus pures pour vous ﴾. Lot savait qu'ils ne voulaient pas le sexe des femmes ».[5]

10 – Ils pensent qu'il n'est pas nécessaire de demander à la femme avec laquelle l'homme jouit si elle est mariée ou prostituée. Le mariage temporaire est valable en lui donnant la dot sans lui demander si elle a un autre mari ou pas. D'après une narration d'al-Kulaynî, un homme

1 *Al-istibṣâr* d'al-Ṭûsî, t.3 p.143 ; *tahdhîb al-aḥkâm*, t.7 p.259.

2 *Tahdhîb al-aḥkâm*, t.7 p.254 ; *sharâ'i' al-aḥkâm* d'al-Najm al-Dîn al-Ḥillî, t.2 p.186.

3 Aḥmad d'après 'Âisha ; authentifié par Ibn Ḥibbân, al-Bayhaqî et al-Dâraquṭnî, ainsi qu'al-Albânî dans *irwâ' al-ghalîl* n°1858.

4 Al-kâfî, t.5 p.463 ; *al-istibṣâr*, t.3 p.145 ; *tahdhîb al-aḥkâm*, t.7 p.255.

5 *Al-istibṣâr*, t.3 p.243 ; *tahdhîb al-aḥkâm*, t.7 p.514.

vint demander à Ja'far: « Il m'arrive de me trouver dans quelque chemin et de voir un belle femme. Je n'exclue pas qu'elle soit mariée ou prostituée ». Ja'far répondit: « Tu n'as pas à t'en préoccuper. Ce qu'il faut, c'est lui donner sa dot ».[1] « Qui sait? Peut-être que le mariage temporaire avec une libertine la ramènera de son libertinage et de sa fornication... » Al-Khumaynî a cité cela dans son libre *tahrîr al-wasîla*.[2]

11 – Ils pensent que la plus courte durée de ce mariage peut être de quelques mois, quelques jours, quelques heures, voire même quelques minutes. Plus encore, juste le temps de coucher ensemble, ce qu'ils appellent « le prêt des sexes »![3]

Après cela, nous posons la question suivante: quelle différence y a-t-il entre ce mariage temporaire ou ce prêt des sexes et le fait de louer les services de prostituées? Si nous supposons que la durée la plus courte pour le mariage temporaire est d'un mois, comme le prétendent certains d'entre eux, cela voudrait dire qu'il est possible à une femme de coucher avec douze hommes différents par an! Et quel serait le nombre d'homme qu'elle fréquenterait l'un après l'autre si la durée est plus courte? Est-il convenable de passer son temps dans les bras des hommes les uns après les autres en prétextant que cela fait partie de la Loi du Prophète Muhammad ﷺ? Où sont la chasteté, la pudeur et l'honneur de la femme par rapport à ce mariage temporaire? Cela n'est-il pas en contradiction avec la parole du Prophète ﷺ: « J'ai été envoyé pour parfaire les bonnes moeurs »[4]?

1 *Al-kâfî*, t.5 p.463; *al-istibsâr*, t.3 p.145; *tahdhîb al-ahkâm*, t.7 p.554.
2 *Tahdhîb al-ahkâm*, t.7 p.253.
3 *Al-kâfî*, t.5 p.460; *al-istibsâr*, t.3 p.151.
4 Al-Bukhârî dans *al-adab al-mufrad* n°273; *al-silsila al-sahîha* n°45.

Ceux qui défendent le mariage temporaire et s'en réjouissent n'admettent guère qu'il soit pratiqué avec leurs proches, comme leurs sœurs, leurs filles ou leur mère. Ils admettent pour l'honneur des autres ce qu'ils refusent pour leur propre honneur et leurs femmes.

Cela me rappelle une discussion entre un sunnite et un chiite : « Que dis-tu à propos du mariage temporaire?», demanda le sunnite. Le chiite répondit : « C'est une chose pure et licite ». L'autre reprit : « Bon, eh bien je suis de passage et je suis sans femme dans le pays. Peux-tu me prêter ta fille ou ta soeur pour que j'en jouisse le temps de rentrer chez moi ? » Le chiite piqua alors une colère noire et commença à insulter l'homme.

Ce mariage temporaire entache l'honneur de la femme et en fait une marchandise bon marché. Les hérétiques autorisent son exploitation et son commerce, ils incitent les faibles d'esprit à se ranger autour de leur tendance et à y s'attacher en raison des particularités et des délices que procure le mariage temporaire, que d'autres groupes n'autorisent pas.

Il ne fait aucun doute que la séduction sexuelle permise au nom de la religion attire les jeunes et les faibles d'esprit. Cette permission incite les faibles et les ignobles personnes à assouvir leurs désirs charnels.

L'idée même du mariage temporaire détruit l'honneur de la femme au nom de l'amour pour *ahl al-bayt* et conduit celui-ci au plus bas degré. Or, l'islam l'a honorée et a élevé son rang.

9. La taqiyya

- *Sa signification chez les gens de la sunna*
- *Son sens chez les chiites*

Sa signification chez les gens de la sunna

À l'origine, le mensonge, chez les gens de la sunna, est une caractéristique de l'hypocrisie. Son usage est illicite, sauf dans des cas extrêmes exceptionnels où la vie du croyant est mise en danger par les mécréants, comme l'obliger à prononcer tout haut sa mécréance. Dans un tel cas, l'islam a permis au croyant de dire avec sa langue ce qu'il n'y a pas dans son cœur, évitant ainsi tout acte violent et la torture.

Allah déclare : ﴿ Quiconque a renié après avoir cru – sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi... ﴾ (16: 106).

Il est préférable d'être fort et de tenir tête, de montrer clairement son refus, externe et interne, par rapport à la parole de mécréance, même si cela doit conduire à la mort. Mais Allah, par Sa miséricorde et Sa connaissance des divers degrés de foi et des faiblesses chez Ses serviteurs, a autorisé cela aux faibles parmi eux. Il n'a pas permis cela pour que cela soit pris comme un moyen pour ruser et mentir entre croyants.

Donc, la *taqiyya* est une dispense et non un devoir. Il est permis d'en faire usage à deux conditions essentielles :

1 – qu'elle soit utilisée dans une situation d'adversité et non d'aisance ;

2 – qu'elle soit appliquée envers les mécréants et non envers ses frères croyants.

Mais cette permission n'est pas la meilleure solution pour le croyant. Le mieux est de s'abstenir de prononcer une parole de mécréance à haute voix et de continuer à montrer sa foi, même si cela conduit à la mort.

Son sens chez les chiites

Les chiites autorisent l'utilisation de la *taqiyya*, aussi bien dans l'adversité que dans l'aisance, avec le croyant et l'incroyant de la même manière, si bien qu'ils en ont fait un des piliers de leur doctrine et un devoir, non pas une dispense, auquel on a recours en cas de nécessité ou pas. Ils ne l'utilisent pas par crainte de perdre la vie, mais bien pour préserver leur doctrine de la disparition. [1]

Celui qui renie la *taqiyya*, selon leur vision, renie leur doctrine et leur religion dans son intégralité. Le savant chiite al-Qummî dit dans son livre des croyances intitulé *dîn al-imâmiyya* : « La *taqiyya* est obligatoire et il n'est pas permis de la lever jusqu'à la sortie d'al-Qâ'im (l'imam absent). Celui qui la délaisse avant sa réapparition est sorti de la religion d'Allah

[1] Effectivement, si toutes leurs convictions étaient dévoilées au grand jour et connues de tous, comme la doctrine de la falsification du Coran, leur position par rapport aux Compagnons, leur exagération envers les imams ou le mariage temporaire, leur doctrine ferait face à un risque de disparition. C'est pourquoi les savants chiites ont rendu obligatoire la *taqiyya* et ont fait de celui qui la délaisse un mécréant. Voir *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.61.

et de la religion des imamites, et va à l'encontre d'Allah, de Son Prophète et des imams ». [1]

Ils rapportent d'après Ja'far: « Les neufs dixièmes de la religion se trouvent dans la *taqiyya*. Point de religion pour celui qui n'a pas de *taqiyya* ». [2]

Même dans les fatwas juridiques émises par les imams, il y en avait qui étaient contraires à la vérité, ayant ainsi recours à la *taqiyya*. Al-Nûbakhtî rapporte dans son livre *firaq al-shî'a*, d'après 'Umar Ibn Rabâḥ qu'il a questionné Abû Ja'far à propos d'un problème. Il lui donna une certaine réponse. Peu après, il reposa la même question, mais Ja'far lui répondit le contraire de la réponse précédente. Ayant été questionné à propos de cette contradiction, Abû Ja'far dit: « Notre première réponse résultait de la *taqiyya* ». [3]

Donc, la taqiyya est devenue chez les chiites un pilier et une adoration avec laquelle ils croient se rapprocher d'Allah. Or, aucune religion, aussi différente soit-elle, n'accepte une telle chose. Toute religion, chrétienne, zoroastrienne, païenne... considère le mensonge comme mauvaise, le blâme, le prohibe et ordonne la véracité et la vertu.

L'islam ordonne la véracité, l'éthique et le courage; il interdit la lâcheté et la bassesse. La *taqiyya* a des conséquences négatives provoquant en soi des natures blâmables parmi lesquelles le dédoublement de personnalité, l'inégalité entre la parole et l'acte.

Tout cela est contradictoire avec la personnalité du musulman qui se caractérise par la véracité, l'éthique et le courage dans la parole et la prise de position. Le musulman n'induit pas en erreur, ne flatte pas et n'applique que la vérité.

1 *Al-i'tiqâdât*, pp.114-115.
2 *Al-kâfî al-uṣûl*, t.2 pp.217 et 223.
3 *Firaq al-shî'a*, p.52; *al-kâfî*, t.1 p.65, t.6 p.207.

Quand on regarde la condition des imams de *ahl al-bayt*, on voit qu'ils ont dû faire face à la persécution et à la contrainte au nom de la parole de vérité, confirmant qu'ils étaient les personnes les plus éloignées de la *taqiyya* et de la tromperie.

Ainsi, al-Ḥusayn et sa famille ont fait face à la mort au nom de la vérité. On rapporte que l'imam Mûsâ Ibn Ja'far n'était pas d'accord avec le calife al-Rashîd et a plusieurs fois été en prison au nom de la parole de vérité.

Après tout cela, les savants chiites renient le fait qu'ils utilisent la *taqiyya*, si ce n'est en situation d'adversité. Mais c'est contradictoire avec ce qui se trouvent dans *al-kâfî*. Un homme fit un songe et entre chez Ja'far pour lui conter son rêve. Abû Ḥanîfa était présent. Il fit signe à Abû Ḥanîfa d'interpréter le songe. Par la suite, Ja'far déclara : « Tu as dit vrai, par Allah, ô Abû Ḥanîfa ! » Lorsque Abû Ḥanîfa sortit, l'homme dit à Ja'far : « Je n'ai pas aimé l'interprétation de cet ennemi ![1] » Ja'far reprit : « L'interprétation qu'il a fait n'est pas exacte ». L'homme demanda : « Pourtant tu lui as dit : "Tu as dit vrai" et tu as juré alors qu'il était dans l'erreur ? » Ja'far conclut : « Oui, j'ai juré qu'il a dit vrai dans l'erreur ».[2]

Nous voyons ici que la *taqiyya* a été utilisée dans l'aisance alors que rien ne poussait Ja'far à en faire l'usage. Car Abû Ḥanîfa n'était pas agressif et n'a obligé personne à accepter son interprétation.

Un savant chiite a juré que les chiites n'avaient plus recours à la *taqiyya*. On lui dit alors : « Qu'en savons-nous, peut-être que ton serment est de la *taqiyya* ? » Il était peut-être véridique dans ses propos, mais cette *taqiyya* a semé le doute dans le cœur des gens à propos de tout ce que disent les chiites. La confiance en eux est partie, il ne faut

1 Ennemi, car les gens de la sunna, selon eux, n'aiment pas *ahl al-bayt*.
2 *Al-kâfî al-rawḍa*, t.8 p.292.

donc pas en vouloir aux gens. La faute revient à ceux qui ont fait de la *taqiyya* une religion. Ce sont eux qui ont fait perdre cette confiance. Qu'ils délaissent la *taqiyya* s'ils veulent la confiance des autres !

Beaucoup de chiites ont recours à la *taqiyya* dans le cadre de la pratique. Ainsi, on prend de la terre husaynite sur laquelle on se prosterne dans la mosquée. Mais on la cache en entrant dans une mosquée sunnite. On prie derrière l'imam et une fois chez soi, on refait la prière.

10. Le quint versé aux autorités religieuses, pot-de-vin ?

C'est un sujet dangereux et il joue un rôle capital pour la survie de la secte chiite. Les chiites versent à leurs imams le cinquième de leurs revenus, c'est-à-dire vingt pour cent. C'est une source de richesse extrêmement considérable et un commerce séduisant rapportant énormément gros aux imams. [1] C'est une pratique pour laquelle Allah a blâmé les juifs : ﴿Ô vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent les biens des gens illégalement et leur obstruent le sentier d'Allah. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux﴾. (9: 34).

Les chiites justifient cet acte par la parole d'Allah : ﴿Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches...﴾ (8: 41). Ils se basent sur ce verset pour dire que la part du butin qui revient à Allah et à Son Prophète ﷺ, ainsi qu'à ses proches, doit revenir à l'imam mandaté à la place du Prophète ﷺ. [2] Mais ils négligent le fait que ce verset traite du butin de guerre et que cela n'a rien à voir avec les revenus personnels.

1 Al-Khumaynî l'a reconnu dans *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.29.
2 *Majma' al-bayân fî tafsîr al-bayghân* d'al-Ṭabarsî, t.4 p.543.

De plus, en analysant attentivement la vie du Prophète ﷺ et celle de 'Alî, nous trouvons qu'aucun d'eux n'a jamais revendiqué ce droit et profité des biens d'autrui. Les livres d'histoire, citant les noms des collecteurs de l'aumône légale à l'époque du Prophète ﷺ et à celle de ses successeurs, n'ont jamais révélé qu'ils revendiquaient le droit à cette part des revenus des gens. Il en va de même pour les ouvrages des imams de la famille du Prophète ﷺ, ils n'ont jamais évoqué ou mentionné cette question du cinquième des revenus.

Dans les ouvrages volumineux de Muḥammad Ibn Ḥasan al-Ṭûsî, fondateur de l'école juridique à Najaf, l'un des grands jurisconsultes chiites du début de cinquième siècle de l'hégire, nous trouvons qu'il a abordé tous les détails juridiques. Mais bizarrement, on ne trouve nullement ce sujet.

Ceci a incité de grands jurisconsultes chiites à interdire la collecte du cinquième, comme le savant Ahmad al-Ridbîlî, jurisconsulte considéré comme saint parmi les chiites. Il y a également d'autres raisons pour lesquelles son interdiction fut proclamée.

En outre, la richesse tirée de cette taxe rivalise avec celle du pétrole. Cela a contribué à la corruption déjà connue des imams chiites[1] et les a incités à convoiter les biens matériels, tout en exploitant la naïveté des gens et leur ignorance. Essayons juste d'imaginer quel serait la fortune des imams si on ajoutait à ce quint :

1 Il ne s'agit nullement des imams de la famille du Prophète ﷺ !

1 – l'argent des vœux[1] que l'on jette aux entrées des tombeaux et des mausolées des imams défunts, que d'autres imams (bien vivants eux) viennent chercher un peu plus tard ;

2 – la jouissance avec les femmes qui s'imaginent gagner en noblesse en s'offrant aux imams, aux notables et aux savants chiites.

Tout cela contribue à ce que les imams figurent parmi les plus riches et les plus privilégiés, qui connaissent tous les plaisirs de ce monde, surtout ceux de l'argent et du sexe.

Tout cela fait partie des attraits et des avantages de la doctrine, empêchant de prendre une position ferme et juste vis-à-vis de ce groupe et de ses outrances et dérives qui lui sont propres.

L'argent public est injustement collecté au nom de l'amour pour la famille du Prophète ﷺ. Beaucoup de gens se sont alors prétendus proches parents du Prophète ﷺ, car une telle affirmation rapporte un profit considérable. Or, ils devraient normalement s'éloigner et interdire de profiter des biens et des femmes d'autrui, ils devraient s'en désintéresser, non pas en être dépendants comme avec les drogues.

1 En arabe *nadhr*. C'est une sorte de voeu ou de promesse qui doit s'adresser uniquement à Allah et désignant un acte que l'on ferait si telle ou telle chose s'accomplissait. Par exemple : « Ô Allah ! Si tu guéris, j'égorgerai un mouton ». À la base, ce type de voeu est déconseillé, mais une fois fait, il est obligatoire d'accomplir son engagement. En aucun cas, une telle promesse ne peut être faite pour un autre qu'Allah, que ce soit un Ange, un Prophète, un saint ou quiconque d'autre. Car toute adoration vouée à un autre qu'Allah relève du polythéisme.

11. Le mahdî, douzième imam

- *La fin de la continuité de l'imamat*
- *La mission du mahdî*
- *Aucune âme ne portera le péché d'autrui*
- *Le dogme du retour ferme la porte à l'union*

Les gens de la sunna croient qu'Allah soutiendra Sa religion et Ses serviteurs à la fin des temps par le biais d'un homme de la famille du Prophète ﷺ qui fera régner la justice sur terre après que l'injustice et l'oppression ont régné. Son nom est celui du Prophète ﷺ et le nom de son père est identique à celui du père du Prophète ﷺ. Il s'appelle donc Muḥammad Ibn 'Abd Allah.

Ils croient qu'il ne naîtra que vers la fin des temps et non au début. Sa prédication sera simultanée avec la descente de Jésus عليه السلام.

Ces informations qui nous ont été rapportés sont authentiques de par leur transmission notoire, c'est-à-dire que les personnes ayant rapporté ces informations sont tellement nombreuses qu'il est impossible qu'elles se soient toutes réunies pour mentir.

Quant aux chiites, ils croient que le nom du *mahdî* attendu est Muḥammad Ibn Ḥasan al-'Askarî et non

Muḥammad Ibn 'Abd Allah, qu'il est né au deuxième siècle de l'hégire, son père étant le onzième imam, Ḥasan al-'Askarî.

Il entra ensuite dans le *sardâb* (une grotte) à l'âge de cinq ans et s'y cache depuis ce temps. Jusqu'à nos jours, les chiites espèrent toujours sa sortie, et ce depuis 1200 ans !

Nous ne voulons nullement débattre sur l'interprétation rationnelle et logique de l'idée même de l'existence d'un homme caché dans une grotte depuis un bon millénaire. S'il existait un texte théologique révélé (et authentique), comme ceux traitant de l'âge de Noé عليه السلام ou des gens de la Caverne, cela ne serait aucunement contesté.

En réponse à ces divagations, nous nous limiterons à ce que les livres chiites et les savants dans la généalogie et la chronique ont affirmé : cet enfant n'a aucune réalité ni aucune existence !

Mais supposons la réalité de son existence. Les savants chiites ont décrété dans leurs livres qu'un enfant ne peut être appelé imam, étant donné son jeune âge. Conformément aux conditions citées par les savants en ce qui concerne l'imamat, l'homme doit répondre aux critères suivants :

1 – la raison ;
2 – la puberté ;
3 – la bonne gestion ;
4 – la justice ;
5 – la connaissance de la loi islamique. [1]

Des ouvrages chiites ont fermement confirmé qu'al-Ḥasan al-'Askarî, le onzième imam, était stérile et qu'aucune de ses épouses n'a été enceinte. Lorsqu'il est mort en 206H., ses proches sont entrés chez ses épouses afin de vérifier si miraculeusement une d'elles était enceinte. Mais évidem-

1 Voir *al-ḥukûma al-islâmiyya* d'al-Khumaynî, pp.45-46.

ment, ils n'en ont trouvé aucune. Suite à cela, son héritage fut partagé entre sa mère et son frère Ja'far.[1] Le sultan lui-même envoya des gens pour examiner les femmes d'al-Ḥasan al-'Askarî, mais il constata qu'il n'a jamais eu d'enfant.[2]

C'est pour cela que le savant chiite al-Mufîd a dit : « Il n'a eu aucun fils durant sa vie et après sa mort, la communauté ne lui en connaissait aucun ».[3]

La fin de la continuité de l'imamat

La mort d'al-Ḥasan al-'Askarî, le onzième imam, a provoqué une grande lacune dans la doctrine chiite qui consistait en la continuité de l'imamat. Par conséquent, les chiites se divisèrent en nombreuses sectes dont une qui s'était attaché à Ja'far, le frère de l'imam défunt. Ceci était contraire au dogme qui prévoit comme successeur de chaque imam son propre fils et non son frère.[4]

Mais un compagnon d'al-Ḥasan al-'Askarî du nom de 'Uthmân Ibn Sa'îd lui attribua un fils caché dans une grotte. D'après cet homme, le nouvel imam l'aurait désigné comme délégué dont le rôle est la collecte des impôts versés au jeune imam dans la grotte.

Les chiites attendent toujours la sortie de leur imam caché. À l'entrée de la grotte, un homme est chargé durant sa vie entière de l'appeler pour sortir : « Sors, qu'Allah précipite

1 *Al-kâfî al-hujja*, p.505 ; *al-irshâd*, p.339 ; *kashf al-ghumma*, p.408 ; *al-fusûl al-muhimma*, p.289 ; *jalâ' al-'uyûn*, t.2 p.762 ; *i'lâm al-warâ*, p.388.
2 *Al-maqâlât wal-firaq* d'al-Qummî, p.102 ; *al-ghayba* d'al-Ṭûsî, p.84.
3 *Al-irshâd*, p.345 ; *i'lâm al-warâ*, p.380.
4 Voir *usûl al-kâfî*.

ta délivrance! » Si cet homme meurt, il est aussitôt remplacé par un autre.

Au fil du temps, la grotte est devenue un commerce profitable et facile, un lieu de pèlerinage pour ceux qui cherchent à guérir leur maladie ou à éloigner un mal, sans oublier d'y jeter de l'argent bien sûr.

Quant à la raison de la disparition de leur dernier imam, ils disent qu'il avait peur d'être assassiné [1] alors qu'ils croient que les imams ne meurent que par leur propre volonté et qu'ils connaissent le passé et le futur. [2]

Ils disent qu'il avait peur des califes omeyyades et abbassides. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait sa réapparition quand les Buyides gouvernaient les chiites à Baghdad, ou le jour où Ismâ'îl al-Ṣafawî régnait en Iran en massacrant les gens de la sunna et en faisant couler leur sang à flots, ou encore le jour de la révolution iranienne? Quel bon sens y a-t-il dans son existence invisible, caché dans une grotte?

La mission du *mahdî*: le retour pour la vengeance

Quelle est la première mission qu'il remplira après sa réapparition? Selon les chiites, la première mission de l'imam caché sera de se venger des Compagnons du Prophète ﷺ qui ont usurpé l'imamat de la famille du Prophète ﷺ. Allah ressuscitera d'abord la famille du Prophète ﷺ, puis les ennemis de l'imam. Celui-ci les décapitera un par un en commençant par Abû Bakr, puis le reste des califes. Ce concept est connu comme étant le dogme du retour.

1 *Al-ghayba*, p.199; *uṣûl al-kâfî*, t.1 p.338.
2 *Uṣûl al-kâfî*, t.1 p.258.

Ceux qui ont inventé cette idée ne cherchaient pas à donner l'espoir d'une justice future qui pourrait régir la vie des gens, ils voulaient plutôt fixer d'autres objectifs :

1 – la résurrection des ennemis de la famille du Prophète ﷺ à la tête desquels se trouvent les califes bien-guidés pour être décapités. Sinon, quel serait l'intérêt de leur résurrection une fois la justice établie par le retour du *mahdî* ?

2 – sauver la doctrine en suscitant l'espoir du retour du *mahdî*, le guide. Ainsi, chaque génération reçoit la promesse de la venue prochaine d'un messie qui les délivrera de leurs ennemis.

Aucune âme ne portera le péché d'autrui

Dans le livre *tafsîr al-ṣâfî*, on lit que lorsque le guide attendu réapparaîtra, il tuera les descendants de ceux qui ont assassiné al-Ḥusayn, suite aux actes de leurs parents, ainsi que cinq cents qurayshites dont Mu'âwiya et Yazîd. Quant à 'Âisha, il la condamnera à plusieurs coups de fouet. [1]

L'existence d'un tel passage : « Il tuera les descendants de ceux qui ont assassiné al-Ḥusayn » entre en contradiction avec cet enseignement coranique : « Aucune âme ne portera le péché d'autrui ». L'idée de se venger des descendants des bourreaux d'al-Ḥusayn est semblable au dogme du péché originel chez les chrétiens. Selon eux, Dieu est en colère contre l'humanité à cause du péché de leur père Adam.

1 t.1 p.176.

Le dogme du retour ferme la porte à l'union

Comment peut-on qualifier les chiites d'être soucieux d'une unité avec les gens de la sunna alors qu'ils adoptent un dogme qui prévoit le retour d'un imam pour se venger des Compagnons du Prophète ﷺ, qui selon eux, avaient privé 'Alî de ses droits et avaient commis une injustice envers la famille du Prophète ﷺ ?

En effet, cette idée est suffisante pour étouffer toute initiative de rapprochement et ne fait qu'attiser le feu du désordre entres chiites et sunnites. De ce fait, les Compagnons continuent d'être injuriés nuit et jour par les chiites.

Comment les chiites chercheraient-ils le rapprochement et l'amour entre eux et les gens de la sunna alors que chaque année la commémoration de 'Âshûrâ' ne fait qu'augmenter la haine ? Les gens de la sunna étant montrés du doigt comme étant les enfants de ceux qui opprimèrent la famille du Prophète ﷺ et tuèrent al-Husayn !

Tant que les chiites resteront attachés aux événements passés, aucune tentative de rapprochement ne pourra aboutir. Peut-on attendre sincèrement de l'amour de la part de gens qui éprouvent de la haine envers les Compagnons, l'élite de cette communauté ?

Certes, cela ne peut se faire sans qu'ils aient recours à la *taqiyya* ! Dans ces conditions, il est difficile de réaliser un véritable rapprochement exempt d'hypocrisie et de faux compliments.

12. Le dogme de la renonciation [1]

Une majorité écrasante de chiites ne connaissent pas le sens du mot *badâ'* (renonciation), quoiqu'ils le répètent des dizaines de fois par jour en rendant visite notamment aux tombeaux des imams et en prononçant la formule : « Que la paix soit sur vous, ô ceux pour lesquels Allah a renoncé ! »

Cela signifie qu'à leur sujet Allah a changé d'avis. Cela se fait lors de la visite du dixième imam 'Alî al-Naqî et du onzième imam Hasan al-'Askarî. Ils répètent cette prière puisée de livres d'invocations spécifiques lors de la visite des tombeaux des imams. [2]

Quant à l'origine de cette croyance, la doctrine veut que l'imam successeur soit le fils aîné de l'imam prédécesseur. À la mort d'Ismâ'îl, fils aîné du sixième imam, l'imamat revint à son petit frère Mûsâ. Les chiites ont attribué ce changement d'ordre à une modification dans le dessein divin. Car, selon eux, il apparut à Allah de changer Son plan initial. Il en découla alors une division, ce qui donna naissance à la secte des ismaéliens.

Quoique leurs théologiens évitent le débat sur ce dogme, personne d'entre eux n'a osé supprimer une telle croyance

1 En arabe, *badâ'*. Cela désigne un savoir dont Allah n'avait aucune connaissance auparavant et qui Lui est apparu par la suite. Les juifs avaient une conviction similaire. C'est abominable, une telle croyance réfute la connaissance d'Allah du futur et de toute chose.

2 Un de ces livres est *mafâtîh al-janân*, p.969.

qui porte atteinte aux Attributs d'Allah, à Sa connaissance absolue de l'Invisible et à Sa sagesse. Paradoxalement, les chiites attribuent pareille connaissance à leurs imams. Ceux-ci avaient la connaissance du passé et du futur, avant même la création de l'univers tout entier.

N'est-il pas vraiment extraordinaire de renier cette connaissance absolue pour Allah, mais de l'attribuer aux imams? Selon les chiites, ceux-ci connaissent le passé, le futur et ce qui n'aura pas lieu ; ils savent même comment une chose se déroulerait si elle devait arriver.

13. Innovations à délaisser absolument

- *L'ajout dans l'appel à la prière*
- *La prosternation sur la terre husaynite*
- *La réunion de deux prières*
- *L'abandon de la prière du vendredi*

L'ajout dans l'appel à la prière

Les gens de la sunna reconnaissent que ʿAlî est l'un des rapprochés d'Allah. Mais ils n'acceptent pas ce que les chiites ont ajouté dans l'appel à la prière : « J'atteste en vérité que ʿAlî est l'allié d'Allah ». Ainsi, l'appel chiite contient trois témoignages au lieu de deux : celui de l'unicité d'Allah, celui du message du Prophète ﷺ et celui de l'alliance avec ʿAlî.

ʿAlî lui-même ne connaissait pas cette innovation puisque cela n'a jamais existé à son époque. Il ne s'attendait pas à ce que son nom soit ajouté dans l'appel à la prière, et cela n'existait pas non plus à l'époque de ses fils.

Cette innovation a ouvert la porte à d'autres innovations. Ils se sont dit : Ḥasan n'est-il pas un allié d'Allah ? Ḥusayn n'est-il pas un allié d'Allah ? Al-Bâqir, al-Ṣâdiq, al-Kâẓim ne sont-ils pas les alliés d'Allah ? Pourquoi ne l'attesterions-nous pas dans l'appel à la prière ? Toute innovation

en entraînant une autre, l'appel des ismaéliens est devenu très long, car ils citent les noms de sept imams autres que 'Alî et attestent qu'ils sont les alliés d'Allah.

Les chiites reconnaissent que ce n'est qu'au dixième siècle de l'hégire, à l'époque du Shah Ismâ'îl al-Safawî que cette innovation fut introduite pour marquer la présence d'une existence chiite dans la région, afin de se différencier des gens de la sunna.

Une deuxième phrase fut également ajoutée après l'époque des Compagnons: « Venez pour la meilleure action ! » Aucun des enfants de 'Alî ni lui-même ou tout autre parmi la famille du Prophète ﷺ ne connaissait cela. Ils ne l'ont jamais entendu de leur vivant.

Nous demandons aux chiites d'aujourd'hui de délaisser ces innovations et de se référer à l'appel original que faisait Bilâl en présence du Prophète ﷺ, de 'Alî et des autres Compagnons.

La prosternation sur la terre husaynite

L'idée de rendre sacrée une pierre ronde et de se prosterner dessus est une innovation qui rattache le serviteur d'Allah à al-Husayn. La pierre doit absolument provenir de Karbala, la terre où al-Husayn est tombé martyr.

Il n'y a pratiquement pas de foyer chiite qui ne possède pas ce morceau de terre provenant de Karbala, sur lequel ils se prosternent, qu'ils embrassent et duquel ils sollicitent la bénédiction. C'est à tel point qu'ils l'emmènent partout en voyage. Cette terre est devenue un objet de polythéisme en reliant le fidèle à autre chose qu'Allah durant la prière.

Le Prophète ﷺ n'a jamais ordonné de se prosterner sur une quelconque terre ou pierre. Ni 'Alî ni sa famille n'ont jamais fait cela.

Ce que rapporte le savant Muḥammad Ibrâhîm al-Qazwînî dans son livre « La prosternation sur la terre et le groupement de deux prières » est un exemple de l'adoration vouée à cette terre husaynite. Il attribue à l'un des imams la parole suivante : « La prosternation sur la terre du tombeau d'al-Ḥusayn apporte de la lumière jusqu'à la septième terre. Celui qui a un chapelet fabriqué à partir de la terre du tombeau d'al-Ḥusayn est inscrit parmi les invocateurs, même s'il n'invoque pas ».[1]

Le groupement de deux prières

Les chiites groupes la prière du *ẓuhr* avec celle du *'aṣr*, et la prière du *maghrib* avec celle du *'ishâ'*. Ceci est en contradiction avec la parole d'Allah : ﴿La prière demeure pour les croyants une prescription à des temps déterminés﴾. (4: 103).

Cela veut dire que chaque prière a une période qui lui est bien propre, un fait confirmé par les pratiques du Prophète ﷺ. Il ne groupait deux prières que lorsqu'il était en voyage ou par une nuit pluvieuse, ou dans le cas d'une maladie incommodante.

De plus, cette pratique est en contradiction même avec ce que nous relatent les livres chiites à propos de l'ordre donné par 'Alî aux gouverneurs des provinces : « Accomplissez avec les gens la prière du *ẓuhr* au moment où le soleil se dirige vers l'ouest par rapport à l'enclos de la chèvre. Accomplissez avec eux la prière du *'aṣr* au moment où le soleil est d'un

1 *Al-sujûd 'alâ al-turba al-ḥusayniyya*, p.34.

blanc vif dans une partie du jour, quand l'ombre devient le double de l'objet. Priez avec eux le *maghrib* lorsque le jeûneur rompt son jeûne. Priez le '*ishâ*' à la disparition du crépuscule jusqu'à la fin de la nuit ».[1]

L'abandon de la prière du vendredi

La plupart des jurisconsultes chiites ont décrété la non obligation de l'accomplissement de la prière du vendredi dans les mosquées[2] et ont laissé le choix aux gens de la prier en groupe à la mosquée ou seul chez soi pour celui qui le désire. Par cela ils ont contredit l'ordre d'Allah : ﴿ Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce ﴾. (62: 9). Ils se justifient en prétextant qu'il faut obligatoirement, pour accomplir cette prière, la présence du *mahdî*. Tant qu'il sera absent, accomplir la prière en groupe n'est pas obligatoire.

Cette innovation ne fait qu'élargir le fossé entre les chiites et les gens de la sunna. Or, c'est tout aussi dangereux que les autres faits qui ont été cités comme l'invocation des morts, l'imploration de leur secours, la falsification du Coran, le dénigrement des Compagnons du Prophète ﷺ et de ses épouses... Des faits qui sont à la base du conflit.

1 ***Nahj al-balâgha***, t.3 p.82.
2 Parmi eux al-Khumaynî dans son livre *tahrîr al-wasîla*, t.1 p.231.

14. Les chiites et l'histoire

- *Le massacre de Baghdad*
- *Rapport avec les récits historiques*
- *L'unité ne se fait qu'avec les monothéistes*
- *L'union est un don divin*

Le passé du monde islamique est plein de tragédies que les musulmans ont dû subir de la part des sectes de la *bâṭiniyya* et de l'État fatimide, instauré par 'Ubayd Allah al-Fâṭimî, l'un des imams ismaéliens.

Une série d'assassinats ont été commis par les sectes des hashashites (assassins), des ismaéliens, des ubaydites, des buyides et des qarmates, qui ont attaqué La Mecque en 317H. et ont massacré les pèlerins, puis ont jeté leurs cadavres dans le puits de Zamzam. Ensuite, ils ont arraché la pierre noire.

Leurs manigances n'ont cessé qu'avec l'apparition de Saladin (Ṣalâḥ al-Dîn), qu'ils ont essayé d'assassiner à plusieurs reprises sans succès. Allah a donc mis fin à leurs complots par cet homme qui a détruit leur État et vaincu les Croisés.

Qui était derrière le massacre de Baghdad ?

L'Histoire nous évoque aussi une grande catastrophe à laquelle ont été exposés les musulmans lorsque les Mongols sont entrés à Baghdad sous le commandement de Hulagu. Ils

ont mis le feu à Baghdad et ont tué près de deux millions de musulmans et violé les femmes qui s'y trouvaient.

Mais ce fut avec l'aide et l'encouragement de deux chiites qui étaient deux ministres du dernier calife abbaside al-Musta'ṣim Billâh. Ces ministres se sont retournés contre leur calife et l'ont finalement livré à Hulagu pour devenir ensuite ses ministres. Le premier homme se nommait Muḥammad Ibn al-'Alqamî et l'autre Naṣîr al-Dîn al-Ṭûsî. [1]

Ibn Kathîr nous relate dans son livre *al-bidâya wal-nihâya* que Naṣîr al-Dîn n'a pas cessé de diminuer les effectifs de l'armée de Baghdad au point qu'il ne restait plus que dix mille soldats, frappés tant par la misère qu'ils mendiaient devant les portes des mosquées. Il avait coupé leur salaire. Ceci facilita donc la tâche aux Mongols.

Il nous relate aussi qu'Ibn al-'Alqamî était en correspondance avec Hulagu et lui disait de venir à Baghdad pour la conquérir. Il l'encouragea et lui facilita la tâche en lui transmettant tous les détails sur la situation interne, politique, militaire et économique de l'État abbaside à Baghdad.

1 Al-Zarkalî dit dans *al-a'lâm* à propos d'al-Ṭûsî : « Son haut rang auprès de Hulagu était connu. Il exécutait ce qui lui était ordonné de faire. C'est un philosophe et il s'était entouré d'astrologues pour observer les étoiles pour lesquelles il avait beaucoup d'intérêt. Il croyait qu'elles intervenaient dans la vie des gens. Il fit exécuter le calife, les juges, les traditionalistes et les jurisconsultes. En cherchant dans ses ouvrages, on trouve qu'il fut fortement influencé par la philosophie et versé dans les livres d'Ibn Sînâ (Avicenne) et de Ptolémée, ainsi que les recueils de sorcellerie et de talismans. Pour finir, il apprit la sorcellerie, devint un sorcier et adora des idoles ». Voir *al-a'lâm*, p.30. Malgré cela, al-Khumaynî agrée cet homme et le vante. Nous le verrons avec plus de détails. Voir *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.142.

La raison qui le conduisit à faire cela n'était autre que la haine profonde qu'il ressentait contre les gens de la sunna et sa volonté de faire prévaloir le chiisme sur le sunnisme !

Le même chroniqueur nous rapport que Nasîr al-Dîn al-Tûsî a été le premier à sortir avec sa famille, ainsi que ses amis et domestiques pour saluer les Mongols. Il s'est entretenu avec Hulagu. Ensuite, il se rendit auprès du calife pour le convaincre de rencontrer Hulagu en lui faisant croire qu'il voulait signer un pacte de paix avec lui en échange d'un tribut versé aux Mongols. Suite à la rencontre, le calife a été humilié et chassé de chez Hulagu. Al-Tûsî insista pour qu'on tue le calife. Malgré l'hésitation première de Hulagu, il insista jusqu'à ce que le calife soit exécuté avec un groupe de juges et de savants.

Ensuite, les Mongols tuèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main, hommes, femmes, enfants, vieillards, avant de piller Baghdad jusqu'à sa destruction. L'odeur des cadavres s'y répandait et le sang coulait à flot dans les rues.

Ibn Kathîr, ainsi qu'al-Dhahabî et Qutb al-Dîn al-Yûnânî, relatent que les gens à Damas furent atteints de maladies à cause de l'air vicié par les cadavres en Iraq. Car personne n'échappa au génocide, si ce n'est des juifs, des chrétiens, des chiites et ceux qui se réfugièrent dans les maisons d'Ibn al-'Alqamî et d'al-Tûsî. Peu après, ces deux hommes devinrent des ministres de Hulagu alors qu'ils étaient ceux du calife abbaside. [1]

1 Voir *al-bidâya wal-nihâya* d'Ibn Kathîr, t.7 pp. 200, 204, 212, 215, 219. Voir également *duwal al-islâm* de l'imam al-Dhahabî, p.159.

Le rapport avec ces récits historiques

On pourrait poser la question suivante: pourquoi faire surgir le passé? Est-ce que l'on peut mettre en cause tous les chiites à cause des machinations de deux d'entre eux: al-'Alqamî et al-Ṭûsî?

La réponse est la suivante:

1 – il est vrai qu'il ne serait pas équitable de faire porter le chapeau de ces événements à tous les chiites, si ce n'est que l'on a voulu mettre en garde beaucoup de gens parmi les sunnites qui voyaient en al-Khumaynî le promoteur d'un espoir nouveau pour la communauté de l'islam... Mais chaque fois que cet homme cite le nom d'al-Ṭûsî, il montre de la satisfaction à son égard. Il implore pour lui la miséricorde divine et le considère comme un personnage ayant joué un grand rôle en faveur de l'islam. Il déclare: « La mort de Naṣîr al-Dîn al-Ṭûsî et d'autres qui ont servi admirablement l'islam était une perte pour les gens ».[1] Le fait que les musulmans ignorent totalement le sens des paroles d'al-Khumaynî relève d'une grande ignorance et de la négligence. Ce dernier considère le massacre de plusieurs milliers de sunnites comme étant un grand service rendu à l'islam!

En effet, il exprime ainsi la même haine qui avait poussé al-'Alqamî et al-Ṭûsî à prêter main forte au tyran mongol et sanguinaire. Al-Khumaynî agrée donc ceux qui ont collaboré avec les Mongols et à cause de qui Baghdad fut mise à sac et livrée au tyran Hulagu.

En même temps, al-Khumaynî n'épargne pas Abû Bakr et 'Umar de ses injures chaque fois qu'il les cite. Alors, sont-ils égaux l'homme qui a libéré Baghdad des

1 *Al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.142.

ennemis de l'islam, à savoir 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ, et celui qui l'a livrée aux ennemis de l'islam ? Pourquoi ces gens montrent-ils leur contentement envers al-Ṭûsî et insultent-ils 'Umar ? Est-ce que celui qui fut le compagnon de Hulagu et son ministre est meilleur auprès d'Allah que ceux qui ont tenu compagnie au Prophète ﷺ ?

2 – Notre compréhension du présent dépend de celle du passé dont nous devons tirer des leçons afin d'être beaucoup plus sur nos gardes. Par conséquent, nos relations doivent être plus prudentes avec les sectes dont le passé dénombre plusieurs actes de trahison et d'alliances avec les ennemis de cette communauté.

3 – L'histoire de l'islam est pleine de leçons et d'expériences que notre courte vie ne permet pas de vivre. Ce passé est rempli de tragédies commises par les différentes sectes qui jusqu'à présent adoptent les mêmes doctrines qui ont poussé leurs semblables autrefois à perpétrer de telles infamies contre les musulmans.

N'oublions pas les Druzes du Liban, une secte ismaélienne répandue au Liban, en Palestine et en Syrie, qui déifient « le gouverneur sur ordre d'Allah » [1], nom qu'ils donnent à leur gourou. Ils croient en la réincarnation et renient la Résurrection. Ils insultent le Prophète ﷺ et le traitent de charlatan. Ceci se trouve dans leur livre sanctifié et caché, *rasâ'il al-ḥikma*.

Nous n'oublions pas leur position politique décevante envers cette communauté et leur alliance avec les

1 C'était un gouverneur, un assassin, qui a fait couler le sang des musulmans de son époque. Il a tué des gens pour certaines raisons et d'autres sans motif. Il a tué ses ministres et ses chanceliers. Ses meurtres ont atteint l'apogée quand on lui dit : « Il n'y a plus personne à gouverner dans le pays ! »

ennemis d'Allah. D'ailleurs, ils ont été un soutien important au colonialisme britannique dans la région. Lors de l'invasion israélienne en 1983, une division constituée de Druzes a rendu visite aux Druzes de Mahallat al-Mukhtara où une grande fête a été organisée par les Druzes du Liban, ainsi que des débats.

Un arrangement entre les chiites et les Druzes a eu lieu pour frapper la force sunnite en 1983 à Beyrouth, force qui a été réduite à néant et humiliée. N'oublions pas non plus l'histoire des nusayrites également pleine de trahisons. Ils déifient 'Alî et croient en un autre Coran écrit et inventé par leurs mages ou voyants.[1]

Malgré que les chiites imamites considèrent les nusayrites et les ismaéliens comme des mécréants, la réalité prouve l'existence d'une coopération entre eux dans le passé et le présent.

Nous n'oublions pas l'histoire du soi-disant « gouverneur sur ordre d'Allah » qui a brûlé le Caire et a tué les gens, au point que ses ministres et conseillers lui ont dit qu'il ne restait plus personne à gouverner, ainsi que le rôle de la majorité des chiites de Jabal 'Âmil au Liban qui ont aidé les Croisés.

N'est-il pas dommage que nos ennemis tirent des leçons de notre histoire et cherchent à profiter des mêmes sectes qui ont entravé les avancées islamiques

1 Leur Coran comprend un grand nombre de sourates différentes du véritable Coran, si ce n'est que les titres de certaines ressemblent à ceux du Saint Coran. Exemples de titres de sourates : *al-dustûr, al-nisba, al-sujûd, al-salâm, al-ishâra, al-'ayn, al-kabîra, al-imâmiyya, al-khayr, al-ṭûr* (sourate différente de celle de notre Coran), *al-ḥijâbayn, al-nuqabâ*. Toutes ces sourates n'ont aucun lien avec le Coran révélé au Prophète ﷺ, mais elles ne sont qu'intercession et demande de secours à 'Alî Ibn Abî Ṭâlib !

pour qu'elles puissent continuer à jouer le même rôle de trahisons et de massacres contre les gens de la sunna ? Hélas, certains prédicateurs tendent à négliger ces événements et sèment le doute à propos de leur authenticité sous prétexte que ce n'est qu'une cause vaine et que cela ne sert qu'à diviser davantage les musulmans.

Selon eux, les chiites contemporains sont différents de ceux d'antan et l'école jafarite devrait être considérée comme une cinquième école en sus des quatre autres écoles juridiques. Ceux-là ne prennent pas la peine de lire l'histoire afin de saisir les doctrines de ces sectes et leurs réels objectifs. En plus, ils adhèrent à leurs rangs et justifient les déviations dogmatiques de ces sectes en échange de quoi ils reçoivent des subsides au nom de l'unité.

L'union ne se fait qu'avec les monothéistes

Celui qui a ordonné à cette communauté de rester unie est le même qui a décrété le désaveu de ceux qui attribuent à Allah des associés dans leurs invocations et leurs prières, et de ne jamais s'unir avec eux. Il a raconté comme Ibrâhîm عليه السلام et ses compagnons ont désavoué ceux qui invoquaient d'autres divinités en dehors d'Allah. Ils déclarèrent : ﴿Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul﴾. (60: 4).

Or, l'invocation est un acte d'adoration, comme nous l'a appris notre Prophète ﷺ. Comment peut-on donc concevoir l'union avec des gens qui adorent des tombeaux et invoquent

leurs imams morts, se réfèrent à des livres pleins de propos mensongers et de faux hadiths attribués au Prophète ﷺ et à sa famille ?

Ces livres contiennent également des propos contestant l'authenticité du Coran[1], le dénigrement des Compagnons du Prophète ﷺ et de ses épouses, surtout 'Âisha et Ḥafṣa, le rejet des hadiths provenant de leur part, la légalisation du mariage temporaire et l'autorisation de sodomiser les femmes.

Allah n'a que faire d'une unité fragile avec des gens ayant de telles convictions ! Il est impossible de concevoir une unité avec des gens qui adoptent ces croyances.

L'union des forces est étroitement liée à l'union doctrinale

Il est impossible d'unir deux type de personnes, l'une polythéiste et l'autre monothéiste, l'une dirigeant sa prière en direction de La Mecque et l'autre vers des tombes, l'une

1 Al-Khumaynî a émis un avis juridique autorisant de tuer l'apostat Salman Rushdi, auteur du livre « Les versets sataniques », où il y attaque Allah, se moque des Compagnons et insulte les épouses du Prophète ﷺ, les Mères des croyants. Nous nous opposons à une réalité que les savants chiites font semblant d'oublier et dont ils craignent la divulgation, à savoir que les plus grands et plus fiables sources, selon eux, dont *al-kâfî*, affirment clairement qu'il y a eu falsification du Coran et insultent les Compagnons et les Mères des croyants. Des exemples en ont été donnés, notamment d'*al-kâfî* qu'al-Khumaynî vante en disant : « Pensez-vous que le livre *al-kâfî* rassemble toutes les lois de notre religion et qu'il peut ensuite être déposé sur une étagère ? », in *al-ḥukûma al-islâmiyya*. Je ne vois aucune différence entre Salman Rushdi et Nûrî al-Tabarsî, l'auteur de *faṣl al-khitâb*, car chacun de ces deux livres remet en doute l'authenticité du Coran. Cependant, al-Khumaynî les agrée ; voir *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.67. Ces livres ne sont que de faux témoignages à l'encontre du Livre d'Allah, ils démentent cette parole d'Allah et sont en contradiction avec elle : ﴿ En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran et c'est Nous qui en sommes gardien ﴾.

levant les mains vers les cieux et l'autre vers les tombeaux de Karbala et de Samura.

L'unicité d'Allah doit être la base pour toute unité. L'union recherchée doit être celle des cœurs même si les corps sont éloignés. Cette union que l'on nous propose, dans l'idée qu'elle soit réalisable, serait extrêmement fragile et ne durerait pas longtemps. Elle serait aussitôt vouée à l'échec. Car la véritable union qu'Allah agrée se fait sur base du Coran et de la sunna authentique, non pas aux dépens de ces deux sources ou aux dépens de l'amour, du respect et de l'honneur envers les Compagnons du Prophète ﷺ et ses épouses ![1]

L'union est un don divin

L'union et l'amitié sont des dons d'Allah et elles ne sont que le fruit naturel d'une seule et même croyance, source et voie. C'est ainsi qu'Allah avait uni les cœurs de nos pieux prédécesseurs. Allah dit : ﴿ C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni les cœurs. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir les cœurs, mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage ﴾. (8: 62-63).

Allah rappelle à Ses serviteurs croyants ce bienfait : ﴿ Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères ﴾. (3: 103).

1 Vois-tu ceux-ci qui appellent à l'union avec eux, l'accepteraient-ils si on insultait leurs père et mère ? Est-ce que leurs père et mère sont plus chers à leurs yeux que les Compagnons et les Mères des croyants ? Celui qui ne manifeste aucun bien envers les Compagnons, on ne peut espérer de lui quelque bien envers d'autres qu'eux.

En effet, notre position doit être claire et ferme envers les innovateurs, même s'ils déclarent appartenir à notre communauté. Le combat contre les déviations ne doit pas être abandonné sous prétexte de l'unité, qui est en vérité un piège évident. Lorsque les péchés, les innovations et le polythéisme se sont propagés au point de prendre le dessus sur la croyance des gens par rapport au Livre, Allah suscita entre eux l'inimitié et la haine, suite à leurs déviations de la voie d'Allah.

Certes, le soutien d'Allah et l'instauration de l'État islamique n'auront pas lieu sans corriger d'abord notre foi et la purifier de toutes sortes d'hérésies et d'actes païens. Se soumettre aux ordres d'Allah est une obligation, même si cela nous amène à la division et à la confrontation avec ceux qui ne suivent que leurs passions.

Autrefois, tous les Prophètes ont accompli toutes les missions dont Allah les avaient chargés et suite auxquelles les gens se sont divisés en deux catégories : l'une accepta le message et l'autre le refusa. Allah dit : ﴿Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager (pour leur dire) : « Adorez Allah et écartez-vous du *tâghût* ! » Alors, Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement﴾. Quant à notre Prophète ﷺ, il fut accusé par Quraysh de diviser l'unité et de rompre les liens de parenté avec la religion qu'il avait apportée.

15. Le prêche chiite

Les chiites savent que leur foi a du mal à rencontrer du succès auprès des non-musulmans. C'est quasi impossible, car elle consiste à insulter les Compagnons et les épouses du Prophète ﷺ, à faire le pèlerinage aux tombeaux des imams, à se mortifier et à se flageller, à discréditer le Coran…

Cela explique que peu de non-musulmans se convertissent au chiisme. Bien au contraire, les attentats et les enlèvements commis au nom de l'islam, ainsi que les scènes de mortifications à l'aide de poignards ou d'épées lors de la commémoration du martyre d'al-Ḥusayn que les gens voient à la télé ne font qu'éloigner les gens de l'islam, croyant que cela en fait partie.

16. Dialogue entre un chiite et un chrétien

Supposons qu'un chiite invite un chrétien à embrasser l'islam (le chiisme), voilà ce que serait sa réponse : « À quoi m'appelles-tu ? »

Le chiite : « Je t'invite à entrer en islam et à ne pas exagérer au sujet du Christ ».

Le chrétien : « Mais vous, vous avez adopté une croyance excessive à propos d'al-Ḥusayn et des autres imams, si bien que vous dites qu'ils étaient des êtres lumineux avant la création du monde ». [1]

– Vous invoquez le Christ en dehors d'Allah et vous implorez le secours à Marie.

– Mais vous faites la même chose en implorant le secours d'al-Ḥusayn et du *mahdî* en disant : « Ô Ḥusayn ! Ô *mahdî* ! ... » Nous faisons de même en demandant au Christ et à Marie de venir à notre secours. Quelle différence y a-t-il donc entre nous ?

– Je t'invite à ne pas adorer le Christ et à ne pas appeler vos enfants « serviteurs du Christ », car le Christ lui-même est un serviteur d'Allah.

– Pourquoi appelez-vous donc vos enfants « serviteurs » d'al-Ḥasan ou d'al-Ḥusayn alors qu'ils sont des serviteurs d'Allah ?

1 Al-Khumaynî l'a dit dans son livre *al-ḥukûma al-islâmiyya*, p.52.

– Vous comptez sur le Christ au lieu de vous en remettre à Allah et vous implorez son secours en dehors d'Allah. De plus, vous visitez les tombes des saints et des prêtres en vue d'obtenir des bénédictions.

– Pour votre part, vous effectuez le pèlerinage aux tombeaux de vos imams, là où vous implorez leur secours et jetez de l'argent, tout comme nous le faisons.

– Mais vous avez exagéré à propos du Messie au point de l'adorer!

– Vous exagérez à propos d'al-Husayn et des imams au point d'avoir dépassé les limites et vous les placez au-dessus des Prophètes. Vous dites que leur rang ne peut être atteint ni par un Ange rapproché ni par un Prophète envoyé. Vous dites aussi qu'ils sont infaillibles et qu'ils ne commettent aucune faute, même pas par oubli. Vous prétendez qu'ils ont la connaissance de tout ce qu'il y a dans les cieux et sur terre, et que leur science est pareille à celle du Coran. Ainsi, le Christ est l'équivalent des imams chez vous.

Nous disons que l'amour en Jésus et la foi en lui suffisent pour être sauvé, continue le chrétien. Vous dites que l'amour de la famille du Prophète est un acte en présence duquel aucun péché ne nuit tant que cet amour est présent.

– Votre Livre a subi des falsifications, affirme le chiite, des ajouts et des retranchements.

– Quant à vous, vous supposez la même chose à propos de votre Coran, à savoir que les Compagnons ont ajouté et enlevé des passages, et que la vrai version ne se trouve qu'avec le *mahdî* dans la grotte.

Dès lors, les chiites se limitent à égarer les ignorants et à attirer les faibles d'esprit!

17. Les chiites aujourd'hui

❋ *Les fruits des dogmes déviants*

Les fruits des déviations dogmatiques apparaissent dans le comportement. Ces déviations ont des conséquences négatives sur la communauté musulmane et sur la renaissance islamique que le monde musulman vit actuellement.

Aux yeux des gens, l'islam est à présent synonyme d'attentats et d'enlèvements. En effet, les ennemis de l'islam n'attendent que de tels actes pour montrer une mauvaise image de l'islam, à la une des journaux.

Les fruits des dogmes déviants

Dès lors que la visite des tombeaux est considérée comme équivalente à cent pèlerinages et *'umra* et donne l'assurance d'entrer au Paradis – la visite des tombeaux des imams est comparable à rendre visite à Allah –, ces déviations ont engendré de mauvais fruits. Elles ont vidé les cœurs de l'amour pour La Mecque et de son pèlerinage, remplacé par celui des tombes des imams.

Le caractère sacré du sanctuaire mecquois a été rabaissé, si bien que l'on a pu exploiter les faibles d'esprit afin de faire entrer des explosifs au sein de La Mecque. Ce fut le cas en 1986 lorsque l'on a découvert des explosifs de type C4 dans les bagages de certains pèlerins iraniens.

En 1987, lorsque des pèlerins iraniens ont organisé des manifestations et commis des actes de vandalisme, il en résulta le meurtre de centaines de personnes, sous prétexte de manifester ou de déclarer sa haine pour les USA et Israël.

Quelques jours plus tard, on dévoila l'affaire d'un pont aérien secret entre Israël et les États-Unis d'une part et l'Iran d'autre part. L'État israélien était l'intermédiaire pour le transport d'armes en provenance des États-Unis vers l'Iran.

En Janvier 1983, tout le monde vit à la télé en Allemagne le passeport du savant Sâdiq Tabâtabâ'î sur lequel il y avait un cacher montrant son entrée en Israël, suite à son arrestation par les autorités allemandes pour détention d'héroïne (1,8 kg).

En Décembre 1980, cet homme s'était rendu en Israël pour rendre visite à Yûsuf 'Âzâr, l'intermédiaire pour l'achat d'armes et leur transport vers l'Iran. Plusieurs journaux internationaux (britanniques, égyptiens, suédois...) ont rapporté ces transactions d'armes entres les États-Unis et l'Iran.

L'objectif de tout cela n'est pas d'interdire à qui que ce soit d'importer des armes de tel fournisseur, mais au même moment où les chiites menaçaient la sécurité des pèlerins en appelant à manifester contre les USA et Israël, les armes américaines faisaient route des États-Unis vers l'Iran, la république « islamique », « ennemi juré » des Américains et des Israéliens !

De nouveau, en 1989, des chiites kowétiens ont réussi à faire entrer des explosifs dans La Mecque pour commettre un attentat lors du pèlerinage, tuant ainsi un pèlerin et blessant d'autres.

Cela nous prouve que les déviations se trouvant dans les anciens livres rouges persistent encore, permettant de passer

de la théorie à la pratique. Les déviations du dogme et de la pensée nous ont produit des homme tels qu'al-Khumaynî !

Tant que l'on ne se débarrassera pas de ces anciennes doctrines dominant encore les esprits des gens, nous serons éprouvés à l'avenir par d'autres Khumaynî !

Table des matières

Préface 5

1. Les croyances sunnites et chiites 9
La croyance des gens de la sunna à propos du Coran 9
La croyance des chiites à propos du Coran 10
Exemples de versets falsifiés 12
La position de l'imam al-Khaw'î vis-à-vis de la falsification 15
Les fondements de la sunna pour les gens de la sunna 17
Les fondements de la sunna pour les chiites 17
La réalité du terme *shî'a* 20
La réalité du terme sunna 21

2. La visite des tombeaux des imams 23
Les chiites demandent l'aide aux imams lors de difficultés 26
Jurer par un autre qu'Allah 27

3. L'infaillibilité des imams 29
L'infaillibilité absolue des imams chez les chiites 30
D'autres exemples d'excès 32
Similitude avec les chrétiens dans la Rédemption 32
Commentaires sur ces versions 34
'Alî Ibn Abî Tâlib, héros de l'islam et la fierté des musulmans...35
Mise en garde d'*ahl al-bayt* contre l'exagération à leur propos.37
Ne déteste la famille du Prophète ﷺ qu'un hypocrite 37

La position de la sunna par rapport aux Compagnons du Prophète ﷺ 39
Les chiites et les Compagnons ﷺ 40
Un nouveau livre témoigne de leur acharnement 42
Le conflit entre les Compagnons 45
Qui a commencé à insulter les Compagnons? 46

4. Le concept d'imamat 49
La falsification des versets du Coran par les Compagnons à propos de l'imamat 50

5. La prétendue désignation de l'imam 53
Le serment de 'Alî envers les deux califes est une preuve convaincante et décisive 55
Voilà une génération bel et bien révolue 58
La vérité était du côté de 'Alî et l'erreur du côté de ses opposants 58
Le désaccord était d'ordre politique 59

6. L'amour de 'Alî pour les Compagnons 63
La position de ses enfants par rapport aux Compagnons 65
Les liens entre la famille du Prophète ﷺ et les Compagnons 66
Des martyrs avec al-Ḥusayn à Karbala inconnus des chiites 68
Débat entre l'imam Mâlik et un ennemi des Compagnons 69

7. Qui donc a bien pu tuer al-Ḥusayn ? 73
'Âshûrâ', une occasion de fête et non de tristesse 75
La position de 'Alî et de ses enfants par rapport à leur groupe 76
La position d'***ahl al-bayt*** par rapport aux chiites 79

8. La *mut'a*, mariage temporaire 81

9. La *taqiyya* 89
Sa signification chez les gens de la sunna 89
Son sens chez les chiites 90

10. Le quint versé aux autorités religieuses, pot-de-vin ? .. 95

11. Le mahdî, douzième imam 99
La fin de la continuité de l'imamat 101
La mission du *mahdî* : le retour pour la vengeance 102
Aucune âme ne portera le péché d'autrui 103
Le dogme du retour ferme la porte à l'union 104

12. Le dogme de la renonciation 107

13. Innovations à délaisser absolument 111
L'ajout dans l'appel à la prière 111
La prosternation sur la terre husaynite 112
Le groupement de deux prières 113
L'abandon de la prière du vendredi 114

14. Les chiites et l'histoire 117
Qui était derrière le massacre de Baghdad ? 117
Le rapport avec ces récits historiques 120
L'union ne se fait qu'avec les monothéistes 123
L'union des forces est étroitement liée à l'union doctrinale ... 124
L'union est un don divin 125

15. Le prêche chiite 129

16. Dialogue entre un chiite et un chrétien 131

17. Les chiites aujourd'hui 135
Les fruits des dogmes déviants 135

“Le monde musulman est profondément divisé depuis des temps très anciens entre chiites et sunnites. Les raisons de cette division étaient avant tout politiques, mais deviendront progressivement dogmatiques et religieuses, creusant ainsi davantage le fossé entre ces deux courants.

Est-il encore possible de dialoguer, d'échanger et d'aborder sereinement les divergences et les désaccords sans basculer dans le mépris, l'animosité et la haine ?

Avant de répondre à cette question cruciale, il est impératif de connaître les causes de la division, en cherchant puis en exposant, avec objectivité et rigueur scientifique, ce que disent les livres, les références et les savants des deux courants.

Un travail difficile, risqué, mais ô combien nécessaire de nos jours, où les oppositions ancestrales resurgissent et se transforment tristement en violence.”

9 782762 110203

www.al-hikma.fr

6 €